

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.

(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 34, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 64^e SEANCE

Séance du Vendredi 27 Novembre 1953.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1952).
2. — Transmission de projets de loi (p. 1952).
3. — Dépôt de rapports (p. 1952).
4. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 1952).
5. — Commission de la marine. — Octroi de pouvoirs d'enquête (p. 1952).
6. — Budget des monnaies et médailles pour 1951. — Suite de la discussion et adoption d'un avis sur un projet de loi (p. 1952).
Suite de la discussion générale: MM. Coudé du Foresto, Edgar Fauré, ministre des finances et des affaires économiques; Sollet, Pellenc, Maurice Walker, Ramette, Clavier, Lodéon, Armengaud.
M. Litaise, rapporteur de la commission des finances.
Passage à la discussion des articles.
Adoption des articles 1^{er} et 2 de l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.
7. — Transmission d'un projet de loi (p. 1976).
8. — Dépôt de rapports (p. 1976).
9. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1976).

PRESIDENCE DE M. ERNEST PEZET,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la santé publique et de la population pour l'exercice 1954.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 565, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, fixant les modalités d'élection du Président de la République.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 569, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions. (Assentiment.)

— 3 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Abel-Durand un rapport, fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la France et la Principauté de Monaco sur la sécurité sociale (n° 478, année 1953).

Le rapport sera imprimé sous le n° 562 et distribué.

J'ai reçu de M. Abel-Durand un rapport, fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 97 concernant les travailleurs migrants (n° 496, année 1953).

Le rapport sera imprimé sous le n° 561 et distribué.

J'ai reçu de M. Abel-Durand un rapport, fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier l'accord entre la France et l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord sur l'application de la législation française de sécurité sociale au personnel employé par ladite organisation (n° 479, année 1953).

Le rapport sera imprimé sous le n° 563 et distribué.

J'ai reçu de M. Courrière un rapport, fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme pour l'exercice 1954 (III. — Marine marchande). (N° 521, année 1953.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 566 et distribué.

J'ai reçu de M. Maroger un rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1954 (I. — Services des affaires étrangères) (n° 491, année 1953).

Le rapport sera imprimé sous le n° 567 et distribué.

J'ai reçu de M. Maroger un rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1954 (III. — Services français en Sarre) (n° 476, année 1953).

Le rapport sera imprimé sous le n° 568 et distribué.

— 4 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Conseil de la République que j'ai été saisi de la question orale, avec débat, suivante :

« M. René Dubois demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice :

« Si la convention de Varsovie et les textes qui l'ont suivie dégagent les transporteurs aériens de toute action en responsabilité devant les tribunaux français, notamment de toute action qui pourrait être exercée en vertu des dispositions des articles 1382 et suivants du code civil ;

« Dans l'affirmative si, à la lumière d'accidents d'aviation récents, il n'estime pas léonin le contrat qui soumet le voya-

geur aux dispositions de cette convention alors que celui-ci n'en est informé qu'après avoir réglé le prix de son billet et qu'il peut être victime d'un accident dû à des fautes caractérisées du transporteur ou de ses préposés. »

Conformément aux articles 87 et 88 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date du débat aura lieu ultérieurement.

— 5 —

OCTROI DE POUVOIRS D'ENQUETE
A LA COMMISSION DE LA MARINE

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission de la marine et des pêches, relative à la vedette garde-pêches *Administrateur-Guët*.

Il a été donné connaissance de cette demande au Conseil de la République au cours de la séance du 20 novembre 1953.

Personne ne demande la parole ?

Je consulte le Conseil de la République sur la demande présentée par la commission de la marine et des pêches.

Il n'y a pas d'opposition ?

En conséquence, conformément à l'article 30 du règlement, les pouvoirs d'enquête sont octroyés à la commission de la marine et des pêches sur les conditions dans lesquelles a été entreprise la construction de la vedette garde-pêches *Administrateur-Guët* et sur les difficultés que présente son utilisation.

— 6 —

BUDGET DES MONNAIES ET MEDAILLES POUR 1954

Suite de la discussion et adoption d'un avis
sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1954 (n°s 475 et 509, année 1953).

Nous poursuivons la discussion générale portant sur l'ensemble du budget de l'exercice 1954, à laquelle le Conseil de la République a décidé de procéder à l'occasion de l'examen de ce projet de loi.

La parole est à M. Coudé du Foresto.

M. Coudé du Foresto. Vous avez dit avec beaucoup de modestie, monsieur le ministre des finances, à propos de votre budget, qu'il était médiocre et qu'il vous était impossible de faire mieux. Connaissant votre virtuosité, je pense bien que ce n'est pas en rognant quelques chapitres et en en étoffant peut-être d'autres que nous ferons, de ce budget médiocre, une œuvre dont la perfection enchanterait le Gouvernement, les parlementaires et, surtout, les contribuables. Ce n'est pas non plus le moment de parler de la réforme fiscale, dont le projet apparaît à quelques uns d'entre nous comme l'un des plus discutables qui nous aient été soumis. Je vais donc bien me garder de parler chiffres et de m'attarder à des questions de détail qui me semblent hors de proportion avec les objectifs que nous pouvons nous fixer.

Je ne discuterai même pas avec vous des chiffres que vous avez avancés pour certaines recettes et qui me paraissent sujets à caution, pas plus que je n'ouvrirai une controverse à travers laquelle percerait mon inquiétude de voir, dans vos projets, s'établir un régime transitoire dans lequel la taxe locale ne disparaîtrait qu'en partie, alors que la taxe professionnelle forfaitaire sera instituée, l'expérience ayant toujours prouvé que les deux taxes finissaient pas coexister et, hélas ! prospérer conjointement. Au surplus, nous en reparlerons et j'aurai l'occasion d'intervenir au moment de la discussion du projet de réforme fiscale. Je ne vous attaquerai pas davantage sur le montant de ce que l'on a appelé successivement le déficit,

l'impasse et, maintenant, l'hypothèque. La langue française est si riche, monsieur le ministre, que mieux encore que le latin, elle brave parfois l'honnêteté.

M. Edgar Faure, ministre des finances et des affaires économiques. Ce sont les dernières devises fortes. (Rires.)

M. Coudé du Foresto. Peu m'importe (et bien entendu relativement) que cette hypothèque atteigne, cette année, 600 ou 700 milliards, mais j'ai l'impression que cela importe davantage aux contribuables français. Mais nous y reviendrons.

Mon propos n'est donc pas de m'attarder, car notre rapporteur général s'en est chargé bien mieux que moi. Mais je pense que, depuis la Libération, nous tournons en rond et que nous n'avons pas eu le courage d'évoquer les vrais problèmes.

Monsieur le ministre, je n'ignore pas que vous êtes aussi ministre de l'économie nationale, et vous pouvez d'autant moins l'ignorer que vos prévisions de recettes font état d'une certaine expansion de cette économie et que vous avez dit vous-même que vous lui donniez la priorité. Je pense que ce sont des réformes de structure à caractère quasi-révolutionnaire qu'il vous faut envisager de sang-froid, si nous ne voulons pas qu'elles nous soient imposées de l'intérieur ou de l'extérieur, et non pas les réformes du royaume de Lilliput qui nous sont proposées dans le budget ou dans la réforme fiscale.

Je vais peut-être sembler sortir de mon sujet, mais, outre que mon propos sera le moins long possible, je pense que, votre indulgence m'étant acquise, je pourrai demeurer au cœur du sujet lui-même.

On peut avoir plusieurs conceptions du rôle économique d'un Etat. Nous en connaissons, ayant une structure socialiste, qui marchent fort bien et je signalerai simplement, à titre de curiosité, que d'être parfois des monarchistes ne change rien à leur bon fonctionnement. Mais l'Etat intervient alors dans tout avec assez de doigté pour ne heurter personne et au surplus l'ensemble est homogène. Nous en connaissons ayant une structure libérale, capitaliste, où l'Etat intervient le moins possible et où la seule loi économique est celle de la concurrence, où les entreprises les moins bien gérées sont condamnées à disparaître, comme disparaissent des activités entières au fur et à mesure que naissent d'autres activités et d'autres techniques plus économiques et plus modernes. Tout cela, comme dans les pays à structure socialiste dont je parlais il y a un instant, marche fort bien pour le plus grand intérêt des salariés, de l'Etat, des patrons et des consommateurs.

Comment donc se fait-il que nous enregistrons une situation si trouble dans notre pays que chacun soit mécontent, qu'à l'occasion de chaque budget — vous voyez bien que je reviens au sujet — chaque organisation syndicale ou professionnelle vienne nous exposer ses doléances, parfois fort justes, et obtenir, par une pression d'autant plus forte que l'organisation est électoralement plus puissante, des bribes de crédit, des lettres rectificatives dont on peut bien dire que seule l'incohérence semble présider à leur rédaction.

Comment donc se fait-il que ce pays qui compte tant d'ingénieurs, d'agriculteurs, d'administrateurs et de penseurs éminents paraisse, par moment, frappé de stérilité et prenne dans ses réalisations un retard que rien ne justifie à part quelques exceptions ?

C'est que le problème budgétaire devient, avant tout, un problème politique. La France est un pays dans lequel une partie de l'activité est soumise à un régime collectif à structure socialiste et une autre partie à structure libérale et capitaliste. Ces deux parties coexistent, se cotoient en cherchant à empiéter peu ou prou l'une sur l'autre. De plus, la France est un pays pauvre qui se croit encore riche. Elle ressemble un peu à ces anciens grands bourgeois que les hasards des dévaluations successives ont ruinés, mais qui veulent extérieurement mener un train de vie incompatible avec leurs ressources aux dépens de leur vie intime, voire de leur propre existence.

Une caractéristique doit nous frapper : les pays dont les échelles de salaires sont les plus ouvertes sont, en général, les plus pauvres. J'en suis désolé pour les cadres dont je fais partie, mais c'est un fait que nous ne pouvons malheureusement contester. En revanche, les pays les plus riches ont des échelles de salaires d'autant plus fermées qu'ils sont plus riches, mais à partir de salaires de base beaucoup plus élevés que dans les pays moins évolués.

Nous allons assister, dans le détail des discussions budgétaires, à des batailles pour obtenir des augmentations pour telle ou telle catégorie de déshérités et les gestes que le Gou-

vernement laissera passer n'apporteront pas de solution durable aux questions qui nous sont posées. Je pense donc que là n'est pas le problème.

L'un de nos éminents collègues, à l'Assemblée nationale, a déclaré que nous étions en 1788. Je pense, moi, qu'il est bon de songer à notre nuit du 4 août. Des privilèges, nous en voyons partout : privilèges patronaux, privilèges de l'Etat, privilèges parmi les salariés et tout cela touche toutes les formes de l'activité du pays, sans en excepter aucune. Je ne connais rien de plus conservateur que notre pays et je n'excepte aucune des tendances, de l'extrême gauche à l'extrême droite. Il est même dommage que les diligences aient disparu avant l'avènement de la IV^e République, car certainement, il se serait trouvé un comité de défense de l'exploitation des diligences pour réclamer et obtenir des subventions permettant à cette forme périmée, mais aimable, de transport, de doubler les chemins de fer, les cars ou l'avion. (Sourires.)

Mais tout en étant conservateurs, nous sommes collectivistes, car nous réclamons, les uns comme les autres, l'aide de l'Etat pour continuer à faire vivre des entreprises mal gérées ou des activités périmées.

Nous ne pouvons plus vivre dans cette contradiction permanente. Elle nous fait éparpiller des fonds au gré des influences, de telle sorte que nous n'avons plus le nécessaire pour les activités essentielles. Il faut nous faire une raison. Mes conclusions ne seront pas gaiés, mais elles sont inéluctables si nous ne voulons pas périr.

Quand nous voyons l'essor de la Grande-Bretagne en matière d'aviation et d'énergie atomique, de l'Allemagne en matière de construction, de sidérurgie et de production industrielle, l'effort de l'Italie dans certains domaines industriels et agricoles, l'effort des U. S. A. dans le sens de l'exploitation de l'énergie atomique et dans le domaine des matériaux synthétiques de remplacement,...

M. Ramette. La France ne périra pas !

M. Coudé du Foresto. Mon cher collègue, j'ignore complètement ce qui se passe de l'autre côté du rideau de fer. C'est pourquoi je ne peux pas parler de l'Union soviétique.

M. Ramette. Je n'ai parlé que de la France, et je dis que nous sommes là pour la relever.

M. Coudé du Foresto. ... quand nous voyons les efforts de la Suède pour la sidérurgie et de la Norvège pour l'exploitation des produits de sa pêche ou de ses forêts, nous sommes bien obligés de considérer, en regardant attentivement le mécanisme de ces efforts, qu'ils ne sont possibles, à une époque où une nation seule ne peut tout faire — ce qui, d'ailleurs, justifie en partie l'Europe — qu'en vertu d'un choix.

Le mot a déjà été employé à l'Assemblée nationale, mais je vais lui donner un autre sens.

Nous avons chaque année à combler le déficit croissant des chemins de fer, de la sécurité sociale, peut être même des charbonnages. Nous devons accorder des garanties à l'agriculture, à la sidérurgie et j'en passe. Je ne suis pas sûr qu'ayant constaté les effets, nous ayons recherché les causes. Pour certains, n'y a-t-il pas des techniques nouvelles dont nous étouffons les progrès en subventionnant les méthodes périmées ? Pour les autres, n'y a-t-il pas des notions dont la prudente révision s'impose ? La situation me paraît d'autant plus grave que, de plus en plus, des activités privées demandent le secours de l'Etat et que la tentation est alors trop forte pour celui-ci d'intervenir dans le fonctionnement même des entreprises intéressées, en les orientant dans un sens qui n'est pas toujours conforme à la saine gestion et en les incitant parfois à des investissements qui ne peuvent être rentables en aucun cas.

Vous avez, monsieur le ministre, et vous, monsieur le rapporteur général, amorcé dans vos discours vos réponses à ces questions, surtout dans le domaine des investissements. Votre projet de débudgétisation va en quelque sorte faire un bout de chemin avec les idées que je viens de rappeler. Mais, comment croire que les actes suivront strictement vos désirs ? Le deuxième plan de modernisation est prévu pour quatre ans. Les fascicules correspondant à un certain nombre de sections d'études sortent les uns après les autres, dans un orage que j'oserai dire désordonné, sans que chacun puisse savoir, comme pour le budget d'ailleurs — si nous n'avions pas pris l'initiative de provoquer cette discussion générale avant la discussion de chacun des chapitres — si la somme des parties pourra s'inscrire dans le tout.

J'entends bien qu'une commission financière coiffe l'ensemble des commissions du plan, mais elle est elle-même bridée par la règle de l'annualité du budget. Nous en voyons immédiatement deux exemples quand nous constatons, par exemple, que pour l'agriculture, le plan prévoit une expansion de 20 à 25 p. 100 — sur laquelle le ministre ne peut d'ailleurs se déclarer d'accord faute de garanties de débouchés — et que vous ne respectez dans votre budget que pour une modeste fraction les désirs de cette partie du plan qui ne coïncident pas avec les désirs du ministre.

M. Edgar Faure, ministre des finances et des affaires économiques. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Coudé du Foresto. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre. Je voulais simplement vous préciser que les travaux actuels des commissions du plan n'ont qu'un caractère provisoire et préparatoire. Le Gouvernement n'a encore pris aucune décision sur tout ceci. Certainement, c'est par suite d'errements defectueux que ces travaux font l'objet de discussions, alors qu'ils n'ont encore aucune valeur juridique, ni administrative.

Le Gouvernement, le ministre des finances et les ministres compétents se proposent prochainement, dès qu'ils le pourront, de reprendre l'ensemble de ce problème. Je voulais préciser qu'actuellement aucun plan n'a une existence précise sur laquelle on puisse discuter. Quand ce plan aura été établi, non pas par des commissions ou par des services irresponsables, mais par le Gouvernement lui-même, il sera proposé au Parlement et pourra faire l'objet — ce qui me paraît indispensable et ce qui n'a pas pu être fait à l'occasion du premier plan — d'un débat d'ensemble à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République.

M. Coudé du Foresto. Je suis bien obligé alors, monsieur le ministre, d'ouvrir une parenthèse pour vous répondre et vous dire que nous avons créé au Conseil de la République une commission du plan, que j'ai l'honneur de présider.

Le premier geste du ministre alors chargé du plan, qui était à l'époque M. Félix Gaillard, a été de s'opposer en quelque sorte à ce que nous ayons connaissance des travaux du commissariat au plan. Le geste du ministre actuel chargé du plan a été plus courtois envers notre Assemblée; des contacts ont été, non seulement autorisés, mais pris, à une condition, une condition que nous avons respectée très étroitement, c'est que la discrétion la plus absolue prévalait à ces contacts.

Or, quelle fut notre surprise de voir que des fascicules étaient mis en circulation et qu'ils donnaient à une certaine catégorie d'activité professionnelle des espoirs qui seront peut-être, par la suite, déçus. Monsieur le ministre, le commissariat au plan groupe en son sein des fonctionnaires et des professionnels et je pense qu'ils devraient être astreints au moins aux mêmes règles de discrétion que celles que l'on exige du Parlement. Nous avons jusqu'à présent tenu notre parole en ce qui concerne cette discrétion, mais je vois que cette règle est transgressée de tous les côtés.

M. le ministre. Et c'est bien regrettable, j'en suis entièrement d'accord.

M. Coudé du Foresto. C'est peut-être regrettable, mais vous me permettez d'indiquer que cela est.

M. le ministre. Je suis pleinement d'accord avec vous.

M. Coudé du Foresto. Donc, le ministre de l'agriculture, en ce qui concerne le fascicule sur l'agriculture, qui est paru, qui circule partout, ne peut se déclarer d'accord et nous constatons que le budget ne fait sa part qu'à une fraction des prévisions dudit fascicule.

Vous me dites à juste titre — j'en suis persuadé — que vous verrez ensuite, en possession des éléments d'ensemble, ce qu'il sera possible de faire. Bien sûr! Mais enfin, vous avez donné à l'agriculture française, par la publication de ce fascicule, certains espoirs. Ces espoirs se trouvent déçus et je vous assure que c'est infiniment regrettable.

M. Saller. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Goudé du Foresto. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. Saller, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Saller. Le budget dont nous commençons la discussion aujourd'hui entreprend déjà l'application du deuxième plan, dont M. le ministre des finances conteste la réalité. Alors, si ce plan n'existe pas, pourquoi nous propose-t-on des crédits d'investissements destinés à l'exécuter ? D'ailleurs, monsieur le ministre des finances, le décret du 3 janvier 1946, qui institue le commissariat général du plan, donne de la procédure de l'établissement et de l'exécution du plan une formule légèrement différente de la vôtre.

M. le ministre. Monsieur Coudé du Foresto, voulez-vous me permettre de préciser ma pensée ?

M. Coudé du Foresto. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre. Non, monsieur Saller, les documents dont vous êtes saisis sont des documents présentés par le Gouvernement; ceux-là ont une valeur. Les organismes du plan sont des organismes préparatoires, comme le sont la direction du budget, la direction du Trésor ou la direction des prix. Il se peut, il est même utile qu'il y ait des contacts avec les commissions parlementaires, mais je suis complètement d'accord avec M. Coudé du Foresto, tout en reconnaissant que la responsabilité de ces faits nous incombe, pour regretter qu'on donne une diffusion prématurée à des documents qui ne sont pas au point et qui peuvent répandre des illusions. Je me propose de prendre des mesures à ce sujet.

M. Coudé du Foresto. Monsieur le ministre, il faudra donc pour l'équipement, malgré ce que vous nous avez dit des crédits d'engagements, en venir à un budget pluri-annuel, et vous ne pourrez pas y échapper lorsque le plan sera adopté par le Parlement, faute de quoi le plan sera inopérant. En bref, nous nous trouvons en ce moment devant la structure suivante: nous avons à la fois des entreprises nationalisées dans lesquelles l'Etat est le seul actionnaire, et trop souvent le bailleur de fonds; des entreprises protégées dans lesquelles les hauts fonctionnaires de l'Etat tendent à prendre une place prépondérante; des entreprises qui demandent pour vivre des subsides qui peuvent les contraindre tôt ou tard à entrer dans l'une ou l'autre des premières catégories; enfin des entreprises libres qui sont obligées souvent de se liguer contre les intérêts du consommateur pour pouvoir lutter avec les autres formes d'entreprises. Ce désordre nous mène tout droit à la faillite et les petites manipulations budgétaires ont bien peu d'importance à côté des résultats à attendre d'une remise en ordre de notre économie et de nos finances.

Un choix, ai-je dit, est à faire, mais, plus qu'un choix, il convient encore de définir des tâches. Une politique financière et économique saine devrait d'abord définir les activités à caractère de monopole qui doivent être du domaine de l'Etat. Les activités nécessaires à la vie du pays, mais qui ne sont pas viables sans l'intervention de l'Etat et qui doivent, bien entendu, demeurer l'exception, doivent être étroitement contrôlées par l'Etat et doivent consentir à aliéner une partie de leur autonomie, de même qu'elles doivent répondre de la répartition de leurs bénéfices.

Quant aux autres, quels que soient les problèmes douloureux qui se poseront, elles doivent vivre et se développer dans la libre concurrence. C'est le seul moyen d'alléger les charges de l'Etat et de ne conserver que les entreprises les plus saines, tout en maintenant la coexistence des secteurs dirigés, protégés ou libres auxquels nous sommes singulièrement et sentimentalement attachés. C'est là une première opération.

La seconde doit se mener en même temps. Vous avez, monsieur le ministre, précisé que vous comptiez désormais asséoir les impôts sur les signes extérieurs de la richesse et exclure la preuve contraire, tout au moins pour les plus essentiels d'entre eux. C'est un principe juridique curieux, singulièrement redoutable, et, à mon avis, il eût suffi de laisser le fardeau de la preuve au contribuable pour arriver probablement au même résultat et éviter un précédent dont le moins que l'on puisse dire est qu'il est fâcheux.

Mais ce n'est pas l'essentiel de mon propos. Cette disposition, si elle était votée, ne pourrait avoir que deux effets: ou augmenter la fraude — et les moyens en sont multiples —

ou faire disparaître la matière imposable. Si ce dernier résultat était acquis — et je vous prie de croire que nulle démagogie ne peut être décelée dans mes paroles — je m'en réjouirais. Pourquoi ? Nous n'allons pas pouvoir vivre longtemps dans la situation actuelle et je prévois — je le répète — la nécessité d'une remise en ordre de notre système social. Elle sera d'autant plus facile que trop de luxe ne s'étalera pas à côté de trop de misère.

Cette remise en ordre, que pourra-t-elle être ? Le luxe trop insolent ayant disparu, les investissements, inutiles à la productivité quand ils ne lui sont pas nuisibles — je vise aussi bien l'industrie que l'agriculture, que toutes les autres formes de l'activité économique du pays — devront disparaître, chaque secteur économique devant étendre, lui aussi, sa nuit du 4 août à son intérieur même.

Les autres investissements devront être accrus. Les activités parasites ne seront pas plus encouragées dans le secteur public que dans le secteur privé. Les services rendus devront correspondre à une nécessité et être socialement rentables. Les patrons devront comprendre qu'il n'est pas possible de jouir de privilèges trop grands dans un monde en évolution.

Certes, je sais très bien que le partage du montant des excès que pourchasse M. le ministre des finances n'améliorerait en rien la situation des travailleurs, car les parties prenantes sont trop nombreuses pour les parties payantes, mais le déséquilibre des ressources rend plus âpre la peine de ceux qui souffrent.

Les salariés eux-mêmes devront comprendre que la vie depuis quelques années évolue de telle manière que certains de leurs avantages, et peut-être de leurs garanties, doivent être, parallèlement à ceux des patrons, abandonnés ou aménagés. En revanche ils ont droit à de plus substantiels salaires, correspondant aussi à un travail plus substantiel.

La France, mes chers collègues, du patron à l'ouvrier, du parlementaire au titulaire de profession libérale, s'endort dans une espèce d'esprit de vacances. Nous avons une économie de rentiers, a dit M. le rapporteur général. Ne m'obligez pas à dire que nous avons tous, plus ou moins, un esprit d'école buissonnière.

Personne, du patron au salarié, ne veut plus être payé selon sa valeur, mais selon des barèmes ou des comparaisons.

M. Le Basser. Très bien !

M. Coudé du Foresto. Nous nous sentons soudain malheureux si d'autres nous dépassent dans l'échelle des salaires. Pour éviter l'arbitraire, nous faisons de l'iniquité.

Vous me permettez, à ce sujet, de citer une anecdote. L'un de mes excellents camarades, fait prisonnier après une conduite héroïque au début de la guerre de 1940, se trouvait dans un camp où régnait le dénuement le plus complet. Il y régnait également une bonne humeur très franche et l'esprit y était excellent. Un beau jour l'un des prisonniers trouva un couteau : le désordre aussitôt s'installa.

Certes, les sacrifices seront douloureux. Peut-être faudra-t-il renoncer à des notions qui nous sont chères, mais qui sont déjà périmes. Nous abandonnerons les lignes de chemin de fer d'intérêt mal démontré. Peut-être nous inquiéterons-nous de savoir s'il ne faut pas froidement abandonner des activités nationales pour les reporter sur des recherches de procédés qui risquent, chez d'autres, de nous surclasser.

M. le ministre. Très bien ! très bien !

M. Coudé du Foresto. Peut-être devons-nous éviter impitoyablement des salaires publics ou privés trop élevés ; peut-être devons-nous tenir enfin compte de l'augmentation des naissances et de la durée de la vie ; peut-être devons-nous augmenter encore nos salaires de base.

Ces sacrifices ne seront douloureux que s'ils ne sont pas simultanés. Vos finances y trouveront leur compte dans la réduction de vos subventions, encore que, bien entendu, il ne faille pas être hostile à l'idée de laisser au Gouvernement quelques fonds pour ses bonnes œuvres. Notre paix sociale est à ce prix.

Définir les tâches ; à l'intérieur de celles-ci, faire un choix. Réduire les écarts de situation en écartant les maxima, mais en relevant les minima. Tel est le programme de cette nuit du 4 août que nous ne pourrions vivre que si, autour de la même table, sont réunis pour une fois : le Parlement, les salariés, les agriculteurs, les patrons, les professions libérales.

Ou bien nous aurons le courage de provoquer cette solution à froid, ou elle nous sera imposée de l'intérieur ou de l'extérieur. Pour moi, mon choix est fait, monsieur le ministre, les régimes, comme les économies, peuvent mourir de vieillesse quand, non pas l'âge, mais la tournure de leur esprit entraîne leur sclérose et qu'ils suivent à pied une évolution qui se fait en avion à réaction.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, votre budget demeure, malgré vos efforts, un médiocre budget. Il sera voté — bien sûr avec des amendements symboliques dont vos services ne tiendront nul compte — car il faut bien que la France ait un budget, mais votre œuvre ne peut être que mauvaise si vous ne suscitez pas cet élan qui a permis l'établissement de la démocratie française et sans lequel cette démocratie risque de périr. (*Applaudissements au centre, à droite et sur un certain nombre de bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pellenc.

M. Pellenc. Mes chers collègues, je ne voudrais pas qu'au début de cette discussion nous perdions conscience de ce fait que nous venons de traverser, du point de vue du fonctionnement de nos institutions, une période exceptionnelle, une période durant laquelle nous avons fait du Gouvernement un monarque aux pouvoirs encore plus étendus que ceux de Louis XIV et de Napoléon, qui n'avaient pas, eux, la possibilité de régir par les mécanismes du crédit et des prix la production industrielle, la production agricole et les échanges internationaux.

Je voudrais que nous ne perdions pas conscience que tout ceci a été fait pour des motifs bien connus, dans un but bien précis, pour un résultat bien déterminé, et que cette pensée et ce souvenir président à nos discussions.

Hier, nous avons eu, avec le discours de M. le rapporteur général, un aperçu saisissant du budget de 1954, quelques perspectives d'avenir assez réservées, accompagnées d'une magnifique leçon de morale civique, présentée parfois dans une forme digne de figurer à une anthologie de nos meilleurs écrivains. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Nous avons, d'autre part, avec le discours de M. le ministre des finances, bénéficié d'une leçon de science financière éblouissante dans la forme, peut-être plus discutable, par certains côtés, dans le fond, mais présentée avec une finesse, une élégance, une subtilité, une abondance de style telles que l'esprit, entraîné dans ce tourbillon d'éloquence, oscillait constamment entre le vertige et l'admiration. (*Sourires.*)

M. Le Basser. Par modestie M. le ministre a quitté la salle ! (*Rires.*)

M. Pellenc. Tout cela, c'est très bien, car cela donne au peuple de France la plus haute idée de la tenue, de la valeur, de l'élevation morale de nos travaux et justifie la considération qu'il a toujours eue pour notre Assemblée.

M. Lelant. Vous le croyez, au moins ? (*Sourires.*)

M. Pellenc. Mais le peuple de France attend autre chose. Il a le souvenir plus tenace que ne l'ont généralement beaucoup de ceux qui ont la charge de le représenter, car c'est lui qui, en définitive, fait les frais des erreurs que peuvent commettre ces derniers.

Il n'a pas oublié qu'un beau jour de janvier dernier une nouvelle a éclaté comme une bombe : il n'y avait plus un sou en caisse ! L'Etat était acculé à la faillite, il ne pouvait plus payer. Il n'a pas oublié que le danger était si menaçant qu'il a fallu, en pleine nuit, demander à la Banque de France l'autorisation d'émettre quelque 25 milliards de fausse monnaie pour assurer les paiements du lendemain, qu'il a encore fallu, par la suite, augmenter cette dose jusqu'à la décupler en l'assortissant, bien évidemment, de quelques impôts supplémentaires.

Il n'a pas oublié qu'on lui a dit qu'il fallait, pour chasser définitivement ce spectre de la banqueroute et assurer de façon solide la stabilité de la monnaie, recourir à des mesures de redressement héroïques que le Parlement ingouvernable n'avait même pas, dans son impuissance, la possibilité d'envisager, mais que, par contre, un Gouvernement bénéficiant d'une délégation de pouvoirs étendus était seul capable de réaliser.

Il n'a pas oublié non plus, ce peuple de France, qu'un Gouvernement a engagé son existence pour obtenir cette arme qu'il disait nécessaire à la politique de salut public qui s'imposait, et que ce Gouvernement a été balayé.

Il a suivi alors, avec inquiétude, puis avec colère, le déroulement de la petite comédie politique qui s'est jouée. Il a vu la succession des présidents pressentis, quels qu'ils soient, de droite ou de gauche, conscients de cette même nécessité, venir le déclarer à la tribune, manifester la même exigence et se faire l'un après l'autre massacrer.

Il a vu, enfin, avec soulagement, après des discussions, des combinaisons, des batailles qui se sont étalées sur 35 jours, la constitution du gouvernement présent qui obtint ces miraculeux pouvoirs dans lesquels on voyait un suprême remède.

Le peuple de France a pu ainsi renforcer sa conviction qu'il s'agissait là d'une médecine exceptionnelle — puisqu'elle était si ardemment recherchée — d'une valeur inestimable, étant donné le prix qu'il avait fallu mettre pour l'obtenir, et d'une vertu certaine, puisque c'était la même que celle à laquelle on avait recouru autrefois, lorsqu'on était dans la même difficulté sous la III^e République, ce remède auquel s'attache, d'ailleurs, le souvenir de Poincaré. Il a mis alors en elle tout son espoir, après toute cette longue série de déceptions que lui ont apportées, des années durant, tant de promesses fallacieuses, tant d'espérances vaines, tant de confiance bien souvent mal placée.

Aussi, à l'heure où commence cette discussion budgétaire, bien plus que d'entendre encore les considérations générales habituelles sur le budget, la France désire être renseignée et rassurée. Elle veut savoir aujourd'hui si, après que le Gouvernement a eu à sa disposition pendant plusieurs mois cette arme miraculeuse, quelque chose a changé.

Elle veut savoir si, grâce à elle, on va assister enfin à la fin du désordre qu'elle a journellement sous les yeux, qu'on dénonce en vain depuis des années et dont elle fait continuellement les frais.

Elle veut savoir si l'on a entrepris une véritable remise en ordre de la maison, un véritable assainissement de la situation, dont les effets vont bientôt se faire sentir.

Elle veut savoir enfin si elle peut regarder l'avenir avec plus de confiance et si est écarté, non pas simplement pour quelques semaines ou quelques mois, mais d'une façon définitive, le danger d'une deuxième bombe qui ferait éclater cette fois la monnaie; bref, si à un remède héroïque correspond une évolution décisive de la situation, qui la mettra désormais à l'abri des dangers dont elle a mesuré toute la gravité.

Voilà les préoccupations qui, à mon sens, doivent dominer tous nos débats budgétaires cette année. En tout cas, je pense répondre à la légitime attente de nos collègues et de l'opinion en m'efforçant de fournir une réponse à ces deux questions: ces pouvoirs spéciaux, qu'en a-t-on fait? Qu'en est-il résulté?

La réponse à la première de ces questions est fournie par l'examen d'un ouvrage de quelque 650 pages, édité par l'imprimerie du *Journal officiel*.

Sous le titre pompeux de « redressement économique et financier », cet ouvrage renferme 175 décrets pris, tant en application de ces pouvoirs spéciaux qu'en application des pouvoirs donnés en 1918 à M. Paul Reynaud, pouvoirs qu'on n'avait jamais utilisés et que, pour les besoins de la cause, on a ressuscités. Le volume est imposant; à première vue, il est même impressionnant.

M. Lelant. Cela coûte cher!

M. Pellenc. Je dois dire qu'à la lecture on est un peu déçu.

Ces décrets, je les ai évidemment tous lus. Je vous engage à imiter mon exemple, ce n'est pas pénible, c'est à la fois curieux, divertissant et un peu affligeant. C'est l'impression que l'on évolue dans un bric-à-brac! (*Rires.*)

Il semble, en effet, que tous les ministres en aient profité pour écouler leurs vieux fonds de tiroir.

M. le ministre. C'est du « destockage »! (*Sourires*)

M. Pellenc. Il est assez triste, il faut bien le dire, de voir l'usage que l'on a fait parfois d'une arme respectable et si redoutable que sous la III^e République on ne la confiait qu'avec d'innombrables précautions à des hommes tels que Poincaré qui, d'ailleurs, n'en ont jamais abusé.

Voulez-vous quelques exemples de réforme auxquelles a été parfois consacrée cette délégation de pouvoirs, cette délégation de la souveraineté nationale que l'on a consenti, en désespoir

de cause, à donner au Gouvernement pour nous tirer de la situation tragique dans laquelle se débattaient depuis des années l'économie et les finances de ce pays?

J'en ai coché quelques unes à votre intention au passage: ce sont les nouvelles conditions de délivrance des permis de chasse... (*Rires.*)

M. le ministre. C'est intéressant!

M. Pellenc. ... c'est l'organisation de la caisse de secours des sapeurs-pompiers.

M. le ministre. Pourquoi pas? Il faut bien l'organiser!

M. Pellenc. Par décrets-lois, monsieur le ministre? Evidemment, c'est cela qui assurera notre redressement financier! (*Nouveaux rires.*)

Je poursuis mon énumération: la réglementation des associations de pêcheurs à la ligne; les normes de voisinage auxquelles il faut se conformer pour l'établissement des cimetières; les conditions de pose des antennes radio sur les toits; la vérification de l'aptitude à la monte, dont on devra s'assurer pour les étalons chaque année. (*Hilarité.*)

M. Ramette. Lisez-nous un passage! (*Nouveaux rires.*)

M. Pellenc. Je vais arrêter là mon énumération, mais il y a beaucoup d'autres exemples, je vous l'assure, d'égale importance.

Voilà, évidemment, des réformes profondes qui sont bien faites pour répondre pleinement à l'attente anxieuse d'une opinion inquiète. Voilà des réformes qui vont contribuer puissamment au relèvement de ce pays!

Est-ce que vous ne croyez pas, mes chers collègues, que par un tel usage de textes respectables, on risque d'apporter inconsciemment un titre de plus à la déconsidération dont jouissent à l'heure actuelle nos institutions?

Bien entendu, la perte du sens du ridicule n'a pas pour autant fait perdre la notion du sens pratique à l'administration. L'occasion était trop belle de se servir des armes destinées au redressement du pays pour négliger de renforcer encore les états-majors administratifs, de procéder à la nomination ou à l'avancement de fonctionnaires nouveaux, sans doute indispensables à ce redressement, et c'est ainsi qu'on a créé, par exemple, un secrétaire général au ministère de l'intérieur, un secrétaire général au ministère des postes, télégraphes et téléphones, des directeurs au ministère des anciens combattants. Le pays n'attendait encore évidemment que cela pour se redresser!

On trouve cependant, dans ce fatras de mesures assez hétéroclites, plusieurs pièces de valeur dont je dirai, pour être équitable, comme le soulignait hier M. le ministre des finances, qu'elles se trouvent dans le compartiment qui relève plus spécialement de la reconstruction et dans le compartiment qui relève plus spécialement des attributions du ministre des finances.

Au nombre de ces dernières, je soulignerai, moi aussi, après M. le ministre des finances, les mesures destinées à favoriser la production en détaxant les investissements, à alléger les charges qui pèsent sur l'épargne, à réaliser la détaxation des denrées alimentaires de consommation courante, l'abaissement du taux de l'escompte.

Tout cela est très bien, mais je pose la question suivante: Croyez-vous qu'il était nécessaire à cet effet de recourir à des décrets-lois? Point du tout!

En effet, toutes ces mesures, ou bien relèvent du pouvoir réglementaire et, par conséquent, pouvaient être prises en l'absence de décrets-lois, ou bien sont, comme les détaxations, le type même de ces mesures que le Parlement, qu'on dit en mal de démagogie, ne se serait jamais refusé à voter, et même à voter à l'unanimité.

En matière d'économies proprement dites, je crois qu'il n'y a guère qu'un seul décret qui se traduise par une économie véritablement substantielle et chiffrable: c'est celui ayant trait au recul de l'âge de la retraite, mesure qui doit mettre fin, en particulier, à ce scandale de certains collaborateurs des activités industrielles de l'Etat qui partent à cinquante ou cinquante-cinq ans, nantis d'une confortable retraite, pour aller bien souvent — ainsi que notre collègue M. Vanrullen le

soulignait devant la sous-commission des entreprises nationalisées — occuper ensuite, dans le secteur privé, d'autres emplois dont ils frustreront les travailleurs.

M. Giacomoni. Très bien!

M. Pellenc. Malheureusement, pourquoi avoir opéré aussi maladroitement, en confondant dans la même mesure les serviteurs de l'Etat, les serviteurs traditionnels, les fonctionnaires pour lesquels le Gouvernement n'a pas toujours beaucoup de tendresse, et ceux qui constituent la nouvelle aristocratie du monde du travail, ceux qui ont dans les activités industrielles de l'Etat des avantages parfois insensés, pour que, joignant leurs mécontentements, les premiers viennent grossir par leur nombre la masse des autres et viennent ainsi leur faciliter la défense des privilèges abusifs dont — comme tous les autres Français — ils font les frais.

Quoi qu'il en soit, le décret considéré est théoriquement générateur d'économies, et d'économies substantielles, puisque ces dernières ont été évaluées à une soixantaine de milliards. On doit évidemment féliciter le Gouvernement d'avoir, du moins dans les textes, mis fin à une anomalie, je dirai même à une immoralité.

Quant à l'application de ce texte, c'est une autre histoire! Il présente, paraît-il, des difficultés; mais si l'on ne peut pas l'appliquer, peut-être aurait-on pu en faire l'économie. On aurait pu, en tout cas, ne pas jouer les matamores et donner ce spectacle ridicule d'un président du conseil qui, par radio, à la face du monde, disait « non » à la grève, tandis que, dans le même temps, ses ministres disaient « oui » aux grévistes, dans le silence du cabinet.

M. Bernard Chochoy. Ils n'ont rien compris!

M. Ramette. Et ce n'est pas fini!

M. Pellenc. Ce décret, le seul qui soit générateur d'économies, ne doit-il être qu'un coup de bâton dans l'eau, destiné en fin de compte à donner une fois de plus le change à l'opinion?

A-t-on réellement promis en sous-main aux intéressés de ne pas l'appliquer? Telle est la question qu'il convient de se poser, car on ne tient aucun compte des économies que devrait procurer ce décret dans l'élaboration du budget 1954.

J'ajouterai même: que faut-il penser d'une lettre de M. le ministre de la production industrielle, en date du 21 août 1953, qui aurait donné l'assurance, si j'en crois un journal syndical généralement bien informé, qu'en ce qui concerne gaz et Electricité de France, rien ne serait changé?

Or ce décret, qu'on le veuille ou non, c'est la loi maintenant, et, mes chers collègues, je crois qu'il est particulièrement grave de donner la démonstration que la loi peut reculer devant l'action concertée de puissance organisées, quelles qu'elles soient, car ce serait alors vraiment la fin de nos institutions démocratiques. *(Applaudissements sur divers bancs à gauche ainsi qu'au centre.)*

Passons maintenant à ce que l'on aurait pu faire avec ces décrets-lois, que l'on cherche d'ailleurs vainement dans la masse des 175 décrets, dont je vous ai parlé.

Je ne peux évidemment pas m'étendre sur ce sujet aussi longuement qu'il le mériterait. D'ailleurs, il y a de véritables mines de réformes, que nous connaissons tous, dans tous les rapports de la commission sur le coût et le rendement des services publics, de la Cour des comptes, des commissions d'économie, dans nos travaux parlementaires d'assemblées et de commissions.

Je rappelle simplement qu'en ce qui concerne le secteur administratif de l'Etat, on a dit et redit, depuis des années, que son fonctionnement plus économique ne pouvait résulter que de réformes de structure, que ces réformes étaient impossibles à effectuer par la voie parlementaire et que, seuls, les décrets-lois devaient permettre de les réaliser.

A-t-on alors profité des décrets-lois pour réaliser une seule de ces réformes? A-t-on réalisé, par exemple, celle qui apparaît la plus facile puisque c'est celle à laquelle tous les membres des deux Assemblées, à quelque parti qu'ils appartiennent sans distinction, depuis des années, ont donné leur adhésion: l'allègement et la concentration des services qui président aux échanges extérieurs et aboutissent à des successions d'opérations, dont M. le ministre des finances lui-même faisait, il y a quelque temps, le tableau saisissant suivant:

« Les candidats à l'exportation n'ont pas moins d'une vingtaine de démarches à accomplir au centre national du

commerce extérieur, au bureau géographique de la statistique, à la commission de gestion des comptes de péréquation et à sa direction technique...

M. Giacomoni. Nous mourons de tout cela!

M. Pellenc. ... à l'Impex, à l'office des changes, aux établissements bancaires agréés, à la douane, chez les transitaires...

M. Giacomoni. Et l'on parle de développer le commerce!

M. Pellenc. ...pour obtenir licence, engagement de changes, domiciliation de son opération, apurement de son avis d'admission, apurement de l'engagement matière, ouverture d'un compte, certificat de rapatriement, etc... »

Ce tableau est encore aujourd'hui à peu près exact et, avant-hier encore, notre collègue M. Litaize, dans une énumération saisissante faite à cette tribune, montrait qu'il y avait pour s'occuper de ces questions dix à douze directions, sous-directions ou services relevant de huit ministères différents.

Qu'a-t-on fait dans ce domaine? Nous avons appris, avant-hier en commission des finances que, par arrêté, le Gouvernement avait désigné une commission pour s'occuper de la question. *(Sourires.)*

Autre exemple. N'aurait-on pas pu, comme le préconisaient un grand nombre de commissions d'économies, effectuer la fusion de l'exploitation artistique des théâtres nationaux, qui ont donné lieu à des difficultés récentes, et de l'exploitation artistique de la radiodiffusion, donnant ainsi au public des satisfactions plus grandes et réalisant, pour le budget, une économie qui s'éleverait au bas mot à trois ou quatre milliards?

De même n'aurait-on pas pu, touchant ce même service, prendre une mesure que demandent depuis des années toutes les commissions des économies, comme nous-mêmes, à laquelle plusieurs ministres avaient donné leur accord et qui, supprimant le système de perception autonome des taxes radiophoniques pour le remplacer par une simple ligne ajoutée à la feuille d'impôts, aurait eu pour effet, avec la suppression de près de huit cents emplois, de réaliser une économie de plus d'un milliard?

Combien de mesures semblables nous procurant des économies se chiffrant par milliards auraient pu être envisagées!

M. Giacomoni. Et les milliards donnés aux embusqués de la Société nationale des entreprises de presse!

M. Pellenc. Il y en a tant que nous pourrions en parler pendant trois jours!

En ce qui concerne la sécurité sociale, bien qu'une disposition législative expresse ait donné au Gouvernement des pouvoirs spéciaux dans ce domaine, on se trouve en présence de la carence la plus totale: rien n'a été prévu. Cependant, le déficit sera cette année d'une vingtaine de milliards au bas mot. Le déficit, pour l'an prochain, sera de 45 à 50 milliards, déficit dont le Trésor public ou encore les assurés à l'impôt, par un nouveau relèvement de leurs prestations, devront faire les frais.

Parlons maintenant du secteur nationalisé. Mes chers collègues, je crois qu'on ne prend pas suffisamment conscience de ce fait que, tandis que l'Etat a actuellement une double activité administrative et industrielle, si le Parlement exerce bien un contrôle et un frein efficaces sur les dépenses de l'une, par contre, faute d'examiner ses budgets, il ne peut exercer aucune action utile sur les dépenses de l'autre.

Je crois qu'on ne se rend pas suffisamment compte qu'un million abusivement dépensé dans les services publics c'est, pour nos concitoyens, exactement la même chose qu'un million abusivement dépensé dans le secteur nationalisé.

MM. Giacomoni et Boisrond. Très bien!

M. Pellenc. En effet, le premier se répercute dans l'impôt, le second se répercute soit dans l'impôt — s'il y a un déficit à combler — soit dans les prix de la fourniture ou du service rendu. Tout cela se rejoint en définitive dans le même porte-monnaie qui est, à la fois, celui du contribuable et du consommateur. *(Nombreuses marques d'approbation.)*

On ne se rend pas davantage compte que, tandis que les dépenses globales des services civils proprement dits sont

de l'ordre de 1.600 milliards, les dépenses des principales activités nationalisées ont, au total, un volume analogue et même un peu supérieur.

Tandis que le Parlement passe des semaines et des mois à plucher et à discuter en détail, à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République, dans des commissions multiples, avec le concours d'une vingtaine de rapporteurs spécialisés, les 1.600 milliards des services civils, dans le souci de déceler la moindre erreur, de suspendre la moindre dépense dont le caractère impérieux n'est pas démontré — aboutissant parfois sur des budgets à des économies ridicules de quelques milliers de francs — rien, absolument rien de semblable n'est fait par personne en ce qui concerne le secteur nationalisé, sous prétexte qu'un tel mécanisme pourrait le paralyser.

Alors, depuis des années, non seulement les abus se sont maintenus, mais ils se sont généralisés!

La République, mes chers collègues, n'a qu'un seul président, de la Cour de cassation, et qu'un seul vice-président, du Conseil d'Etat. Ce sont les deux plus hauts fonctionnaires de l'Etat. La Société nationale des chemins de fer français peut s'en payer 416 à nos frais, dont plus des trois quarts ont une situation supérieure de plus de 50 p. 100 à celle de ces hauts fonctionnaires.

Ce n'est pas le moment d'étaler les abus ou les immoralités que permet un tel système.

M. Giacomoni. Nous sommes installés dans les abus!

M. Pellenc. Chacun de nos concitoyens en a, chaque jour, de suffisantes démonstrations; mais nous dirons, sans crainte de démenti, que si l'on passait au même crible que pour les services publics les budgets des entreprises nationalisées, c'est plusieurs centaines de milliards que l'on pourrait récupérer ainsi chaque année.

Le Gouvernement, qui doit avoir conscience de tout cela, s'est-il sérieusement préoccupé de pallier ces lacunes à l'occasion de l'utilisation des pouvoirs dont il disposait et d'y remédier? Il n'y paraît pas, hélas!

Croit-on, par exemple, mes chers collègues, ainsi que le réclame en vain la Cour des comptes depuis des années, que l'on n'aurait pas dû se servir de ces décrets-lois, non pas certes pour dénationaliser des activités que la loi a expressément classées dans le cadre des activités de l'Etat — si on avait voulu le faire, dussé-je heurter les conceptions de certains d'entre vous, je m'y serais opposé — mais n'aurait-on pas pu s'en servir pour délimiter au moins les contours de ce secteur, pour le ramener aux limites strictes définies par la loi, et interdire les empiètements que d'une façon sournoise, occulte, à l'insu du Parlement et du Gouvernement, il effectue chaque jour sur ce qui reste encore du domaine de la libre entreprise y créant tout un ensemble de verrues qui minent progressivement l'ensemble de notre économie et qui ne sont profitables, bien souvent, qu'à ceux qui en vivent et s'y sont incrustés.

Il y a, par exemple, mes chers collègues, quelque 240 pages d'énumération d'entreprises nationalisées, de leurs filiales ou des filiales de leurs filiales, dans un recueil dont nous avons demandé la publication — car c'est à nous qu'on le doit ce recueil — et encore tout n'y figure pas tant il se produit, chaque jour, de nouvelles emprises occultes de ces sociétés nationalisées qui échappent à tous les regards.

Dans ce recueil, on relève les choses les plus extravagantes. On voit, par exemple, que l'Etat s'occupe de la gestion ce tripts, de salles où se presse une clientèle mondaine et même demi-mondaine. (*Exclamations ironiques.*)

M. Georges Laffargue. Des adresses!

M. Biatarana. Vous les connaissez, mon cher collègue!

M. Pellenc. On voit, entre autres, par un curieux prolongement de son activité, une compagnie d'assurance-vie se lancer dans la conservation des viandes mortes. (*Sourires.*)

On voit une de ses congénères, pour ne pas être en reste sans doute, s'occuper de l'emballage et de l'expédition de fromages variés.

M. Boisrond. Avariés!

M. Pellenc. Cependant que d'autres activités...

M. Ramette. Ils s'installent dans le fromage!

M. Pellenc. ... tandis que d'autres s'adressent aux installations des charcutiers. Dans ce recueil, on voit encore des entre-

prises qui procèdent à l'établissement d'un répertoire mondain tandis qu'elles s'occupent dans le même temps du rachat des âmes par une propagande religieuse appropriée. (*Sourires.*) On en voit qui s'intéressent à la fabrication de vins fins, d'autres à la location de chambres d'hôtel ou d'organisation pour leur clientèle de menus divertissements, tandis que d'autres encroquent jusqu'à procéder à la représentation et à la distribution de purgalifs et autres médicaments variés. (*Nouveaux sourires.*)

C'est rigoureusement vrai. Je puis vous donner les noms si vous le désirez. Ces exemples pourraient, hélas! se multiplier.

Quant au fonctionnement même de ces entreprises, sans parler des modifications de leur structure, objet d'un projet de loi déjà ancien puisqu'il remonte à quatre ans, qu'il a été déposé par M. Queuille à la suite de notre intervention — projet qui est évidemment resté lettre morte et dont on aurait pu, semble-t-il, utilement s'inspirer — on constate la même carence.

Sait-on par exemple, pour ne s'en tenir qu'à un ou deux exemples, car il faut bien se limiter, que le régime de passation par voie d'adjudication des marchés importants n'a jamais été imposé comme règle aux entreprises nationalisées et qu'après la publication de ces décrets, il ne semble pas qu'il le soit davantage; que cela permettra par exemple aux houillères de continuer à passer, comme nous l'avons relevé au sein de notre commission des entreprises nationalisées et à la barre du Parlement, même malgré le Parlement, en se jouant des commissions que ce dernier a constituées, des avertissements que ces commissions ont donnés, de passer, dis-je, dans des conditions assez inquiétantes à un même entrepreneur du bâtiment des commandes s'élevant à la coquette somme de 11 milliards — alors que ces mêmes commissions sont assaillies de protestations de concurrents évincés, qui certifient qu'en s'entourant des garanties d'appel à la concurrence et des garanties de l'adjudication, on aurait pu bénéficier, ce qui est très vraisemblable, de bien meilleures conditions.

M. Giacomoni. Il n'y a qu'à nommer une commission d'enquête.

M. Pellenc. Il en faudrait trois par jour et personne n'y suffirait. N'aurait-on pas pu, par exemple, étendre aux employés des entreprises nationalisées — comme le demande depuis des années encore notre commission des entreprises nationalisées — les mêmes interdictions que celles qui sont édictées en ce qui concerne les collaborateurs de l'Etat, dispositions en l'absence desquelles des retraités de 50 ou 55 ans de certaines entreprises nationales peuvent aussitôt entrer et recevoir leur récompense, dans les entreprises avec lesquelles ils ont passé des marchés de la nature de ceux que nous venons d'évoquer.

Il y a d'ailleurs des mois que nous avons posé, à un ministre compétent — ils sont tous compétents! (*Sourires.*) — à un ministre d'un précédent gouvernement, la question suivante: quand comblez-vous cette lacune? Cette question a été posée au nom de la commission des entreprises nationalisées et le ministre de l'époque déclara en substance: Ceci toucherait au statut des collaborateurs des entreprises nationalisées. Je n'ai pas le pouvoir de le faire et il ne m'appartient pas de prendre l'initiative des dispositions législatives qui l'édicteraient sans se rendre compte, ce pauvre ministre, que cette dernière déclaration signait la démission de l'Etat. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Marcel Plaisant. Vous dites que ce ministre était compétent. En la circonstance, il était plutôt incompétent!

M. Pellenc. Je pourrais citer un nombre beaucoup plus considérable de mesures qu'on aurait pu prendre avec ces décrets-lois, dont le Gouvernement ne dispose malheureusement plus à l'heure actuelle, des mesures que le simple bon sens commandait, des mesures qui auraient donné des résultats tangibles et qui, au surplus — je le dis au Gouvernement — prises en détail ou même en bloc, n'auraient provoqué, dans le monde du travail, je vous l'assure, aucune révolution, ni même le moindre remous, mais qui auraient, par contre, rendu au pays quelque confiance à l'égard de son Gouvernement et qui — je dois l'ajouter — auraient donné également encouragement et confiance dans l'utilité de l'action que mènent, dans des conditions parfois ingrates, certains fonctionnaires des corps de contrôle, pour ne pas remonter jusqu'à certains membres du Parlement.

Mes chers collègues, dans l'exposé des motifs du projet de loi de finances qui nous vaut cette discussion d'aujourd'hui, je relève, au bas de la page 12, la déclaration suivante:

« Les décrets intervenus... » — ce sont ceux dont je viens de parler — « ... visaient, dans le cadre de la législation de pou-

voirs octroyée par le Parlement, à permettre une immédiate remise en ordre de l'économie. C'est donc sur une situation clarifiée et améliorée que viendront agir les éléments du budget proposé pour l'exercice 1954. »

Vraiment, on n'est pas exigeant dans les services de l'Etat pour se délivrer à soi-même des satisfecit. On se demande si c'est de l'inconscience et si le rédacteur de cette déclaration n'a pu l'écrire sans rire ou surtout sans être tenté d'en pleurer. *(Applaudissements au centre et à droite.)*

Examinons maintenant quelles sont les conséquences générales de l'action gouvernementale en matière de redressement économique et d'assainissement financier, et si, en particulier, l'octroi de ces pouvoirs spéciaux a, peu ou prou, permis de modifier dans un sens favorable l'évolution de la situation.

En matière économique, j'aurai l'occasion, lors de la discussion du budget des investissements, d'analyser plus en détail cette situation et de mettre, en parallèle l'objectivité des chiffres avec l'optimisme officiel, même mesuré.

Je me contenterai, avec le sentiment de ne tromper personne, de dire qu'en ce moment cette situation économique apparaît comme franchement mauvaise, peut-être même plus mauvaise qu'elle ne l'a jamais été.

M. le ministre des finances a dit, avec beaucoup de précautions, qu'on semble percevoir les signes d'une légère reprise. Mais heureusement qu'elle se manifeste, cette reprise ! Soyons encore heureux qu'on ne l'ait pas tuée !

Mais ce n'est pas à la vertu de la politique actuelle qu'on doit cette reprise, si elle est effectivement enregistrée. C'est là un phénomène normal, régulier, qui se produit chaque année, après dépression de la période des congés ; c'est la reprise saisonnière, dont les statistiques de plusieurs années que j'ai là, mais dont je vous épargnerai la lecture, portent témoignage et qui s'expliquent, vous allez le comprendre, par la fin des congés, la rentrée, la reprise du travail, l'approche de l'hiver, avec, notamment, l'accroissement de la consommation de charbon, d'électricité, l'accroissement des transports, etc. Tout cela intervient dans la hausse des indices de production.

Mais, si l'on examine par contre, l'évolution de ces indices depuis plus d'un an on constate alors une régression à peu près continue et, en particulier, pour chaque mois, sans exception, de l'année 1953, ils ont été inférieurs — et quelquefois de 6 à 8 points — aux indices des mois correspondants de 1952.

Actuellement, notre production est au coefficient 105 par rapport à l'année 1929. Dans le même temps, pour l'Amérique, c'est le coefficient 200, ce qui veut dire que ce pays a doublé sa production. Pour l'Allemagne, l'Angleterre et même l'Italie, c'est le coefficient 145, ce qui signifie que ces pays ont augmenté de près de 50 p. 100 leur production.

Le nombre des faillites et des cessations de commerces ne cesse de s'accroître. L'agriculture, malgré de bonnes récoltes, ressent elle-même, à l'heure présente, un très grave malaise.

Nos échanges avec l'étranger se ralentissent, cependant que le déficit cumulatif de notre balance des paiements continue à s'accroître. Le trou continue à se creuser.

Au 30 septembre, le déficit cumulatif à l'Union européenne des paiements s'élevait à 869 millions de dollars. Il avait atteint, il y a un an exactement, avec 520 millions de dollars, le niveau à partir duquel tout doit être réglé chaque mois en or ou en devises. Ainsi vous voyez que, depuis un an, il a encore augmenté de plus de 350 millions de dollars.

Aussi, pour réduire cette hémorragie, sommes-nous conduits à pratiquer une politique de restriction sévère des importations. Tandis que la plupart des pays étrangers — M. le ministre des finances nous l'a dit hier — ont libéré parfois, à concurrence de 75 à 80 p. 100, leurs échanges, nous ne pouvons pas les imiter. Nos prix sont 25 à 30 p. 100 plus élevés que les prix mondiaux. Il a bien fallu cependant céder à la pression de ces pays au sein de l'organisation européenne de coopération économique. Nous avons alors accompli un geste ; nous avons libéré, à concurrence de 8 p. 100 environ, nos échanges et on n'est pas peu frappé de constater qu'au nombre des articles libérés figurent notamment les ouvrages en cheveux, les peaux de chiens et les escargots. Tout cela, évidemment, nous vaut sans doute beaucoup de considération sur le plan international auprès de nos amis étrangers ! Je dis que nous persévérons dans la voie qui nous conduit à l'aphysie ou à une dévaluation inévitable, laquelle ne peut d'ailleurs, du train où vont les choses, nous procurer qu'un répit très momentané.

Je ne vais pas m'affarder longtemps non plus au tableau de nos finances intérieures. En voici cependant quelques grands

traits. De fin décembre 1951 au 30 juin 1953, soit en dix-huit mois, nous nous sommes endettés de 918 milliards supplémentaires. Le total de notre dette atteignait à ce moment-là 5.204 milliards et cela va encore augmenter.

La circulation monétaire dépasse à l'heure actuelle 4.400 milliards, en augmentation de plus de 800 milliards depuis deux ans, tandis que la seule production des produits consommables, donc des produits achetés, a diminué très sensiblement — de près de 8 à 10 p. 100 d'après les rapports officiels du Commissariat général au plan.

Dans ces conditions, comment voulez-vous qu'il y ait une véritable stabilité des prix, en dehors des mesures artificielles, donc d'effet très temporaire, comme la détaxation de certaines denrées, ou des mesures qui, pesant sur certains prix agricoles, sont en train d'ébranler la santé de cette branche de notre activité nationale qui, jusqu'ici, n'avait d'ailleurs pas été spécialement gâtée ?

Venons-en, maintenant, au budget lui-même de l'exercice 1954.

Voyez-vous, mes chers collègues, l'exercice présent, l'exercice 1953, avec un chiffre de dépenses de 3.814 milliards et un chiffre de recettes de 3.093 milliards doit, selon les prévisions officielles, se solder par un déficit de 721 milliards.

Le budget prochain, celui de 1954, malgré l'habileté de sa nouvelle présentation, la distinction subtile que le ministre des finances établit pour la première fois entre le déficit et l'impasse ; malgré, ce qui est plus sérieux, les efforts désespérés — il faut bien le reconnaître — qu'il a faits pour contenir à peu près les dépenses publiques, ce budget s'établit, lui aussi, à des chiffres voisins de ceux de 1953, qui laissent, en tout cas, au départ, un découvert avoué de 657 milliards.

Je dis, mes chers collègues, un découvert avoué, car cette évaluation ne donne un aperçu ni complet, ni exact de la situation particulièrement difficile dans laquelle on va se trouver prochainement.

Ces 657 milliards tiennent compte en effet de 30 milliards d'économies hypothétiques qui ne sont en tout cas pas encore réalisées. D'autre part, ces 657 milliards ne tiennent pas compte des moins-values de recettes dues à la détaxation des investissements ou des seize articles de grande consommation qui, si les dispositions prévues dans la réforme fiscale ne sont pas votées et appliquées dès le 1^{er} janvier dans leur forme actuelle, pourraient atteindre un total voisin de 70 milliards.

Ces 657 milliards ne tiennent pas compte non plus des quelque 50 milliards de déficit de la sécurité sociale prévus pour 1954 et dont il faudra bien que les caisses publiques supportent le poids.

Ils ne tiennent pas compte non plus des charges supplémentaires que devront supporter, au début de 1954, les caisses publiques, pour liquider les dépenses arriérées de l'exercice 1953, qui font déjà apparaître un déficit de 20 milliards pour la sécurité sociale — nous en avons déjà parlé — de 21 milliards pour les Charbonnages, d'une douzaine de milliards pour la Société nationale des chemins de fer français, et j'en passe.

Ainsi, c'est une éventualité qu'il faut regarder en face : les caisses publiques couvrent le plus grand risque d'être dans l'obligation de se procurer, sur le marché monétaire, en 1954, non pas 657 milliards, mais une somme beaucoup plus élevée qui, dans l'hypothèse la plus défavorable, peut atteindre 850 milliards. L'impasse peut donc atteindre le chiffre de 850 milliards.

Ainsi, au moment où va commencer l'examen de la loi budgétaire, après trois mois d'utilisation des pleins pouvoirs, nous nous trouvons, en ce qui concerne les perspectives financières, dans une situation peut-être encore plus mauvaise que l'au dernier, à pareille époque, au moment où nous examinions le budget de 1953.

Nous sommes en présence d'un « trou » de l'ordre de 700 à 800 milliards, avec une situation économique plus dégradée et une position un peu plus inquiétante encore sur le plan des échanges internationaux. On sait où une telle situation nous a déjà conduits : à tirer de leur lit brusquement, pendant une belle nuit de janvier, les membres du Conseil général de la Banque de France ; et on sait aussi tout ce qui a suivi.

Or, mes chers collègues, on s'en est tiré à peu près en 1953, mais comment ? Avec 150 milliards d'emprunts publics environ, avec les 260 milliards de la Banque de France — qui d'ailleurs ne sont pas encore totalement consommés, et grâce à 320 milliards d'augmentation des comptes des chèques postaux ou des comptes bancaires dont la disponibilité pour l'Etat ne résul-

fait pas, hélas ! de la prospérité des affaires, mais du marasme de la situation économique, ce dont nous n'avons pas lieu de nous féliciter.

Mais, en 1951, que va-t-il se passer ? Où prendra-t-on l'argent ? Allons-nous revoir encore le spectre de la banqueroute que les pleins pouvoirs devaient chasser à tout jamais ? Va-t-on demander à nouveau quelque 250 milliards d'avances supplémentaires à la Banque de France ? Voilà les questions qu'on peut, à bon droit, se poser !

Et comme, en tout état de cause, même avec ces nouvelles avances, on sera loin de compte, où prendra-t-on le restant ? Croit-on pouvoir faire main basse encore une fois sur 300 nouveaux milliards d'augmentation de dépôts ou de comptes courants des particuliers ou des sociétés, alors que, et la reprise économique qu'annonce M. le ministre, et que nous souhaitons évidemment tous, s'amorçait, par hasard, on ne pourrait même plus rendre à leurs propriétaires les fonds qui leur seraient nécessaires pour la bonne marche de leurs affaires et que l'Etat a absorbés.

Alors, quelque ingéniosité que l'on déploie dans la conception de nouveaux emprunts, quelque avantage ruineux pour le Trésor que l'on y attache, pense-t-on que l'on pourra suppléer tout cela par des souscriptions suffisantes d'un public redevenu brusquement confiant dans la sagesse de ses institutions, de ses gouvernements, de ses assemblées ? Je crois qu'il serait présomptueux d'y songer !

Il est désormais facile de conclure : ce que l'on a appelé jusqu'ici par une image, l'impasse, menace bien de devenir cette année, dans toute l'acception du terme, une véritable impasse, car il faut bien qu'un jour tout cela finisse.

Il faut bien se dire qu'on ne peut indéfiniment entasser chaque année des déficits sans cesse grandissants, sans que la maison finisse un jour par s'écrouler.

Je ne veux pas jouer les Cassandre, mais on peut redouter le pire pour l'ordre intérieur, pour les institutions et pour la monnaie.

Mes chers collègues, je voudrais, en terminant, tirer quelques conséquences plus générales de cette situation.

Il ne faut certes pas faire un procès injuste au Gouvernement actuel, qui a eu un très lourd héritage, l'héritage des difficultés sans nombre accumulées depuis des années par une politique de dérobade devant les problèmes, par une politique de laisser-aller, d'abandon à la facilité, de reports incessants des échéances ; politique dans laquelle, il faut bien le reconnaître, le Parlement a également sa part de responsabilité.

Il ne faut pas oublier non plus que le Gouvernement a essayé, si minime qu'il soit, un effort de redressement et que c'est peut-être la première fois depuis des années que l'on tente cet effort. Seulement, voyez-vous, aussi faible dans sa constitution que tous les gouvernements que nous avons connus jusqu'ici, le Gouvernement actuel a été doté, avec les pleins pouvoirs, d'une arme trop lourde à manier, d'une arme qu'il ne pouvait manier sans courir le risque de se disloquer. Aussi, n'a-t-il pu en tirer parti d'une façon vraiment efficace, aussi efficace que nous l'aurions tous désiré.

Cependant — et j'appelle votre attention sur ce point — cela a des conséquences profondes dans le pays. La démonstration est faite maintenant que ces pouvoirs spéciaux, qui ont été si ardemment discutés à l'Assemblée, qui ont donné lieu à tant de batailles politiques, sur lesquels on avait fondé un ultime espoir, se sont en réalité eux-mêmes montrés impuissants, dans le cadre de nos institutions actuelles, à rien changer à la situation, et avec eux s'envolent les dernières illusions.

Alors, à quoi donc peut se raccrocher maintenant le pays ? Est-ce qu'on ne peut pas craindre que, par lassitude ou par découragement, il ne soit entraîné, à l'occasion de la plus prochaine difficulté, vers une solution de désespoir ?

En juillet dernier, je donnais à un article que m'avait demandé une revue économique le titre suivant : « Faisons l'économie d'une révolution ». Au mois de septembre dernier, au congrès d'Aix-les-Bains, M. Mendès-France déclarait de son côté : « Nous sommes en 1788 », et, ces jours derniers, s'enthousiasmant sur cette formule, M. Paul Reynaud, ainsi que l'a déclaré la presse, disait dans une ville du Nord : « Nous sommes en 1789 ».

Dans le même temps, en présence de notre impuissance à nous évader par un moyen quelconque de ce cercle ensorcelé, dans lequel s'épuisent tous nos efforts et s'éffritent progressivement toutes nos valeurs nationales, vous voyez, comme moi, l'opinion publique inquiète, qui se détache de plus en plus de ses institutions et qui parle de plus en plus de la faillite du régime.

Depuis plus d'une semaine, vous avez pu voir aussi que paraît une série d'articles, d'ailleurs remarquablement faits, dans une feuille-placard apposée chaque matin à la porte des banques ou des établissements de crédit et qui porte pour titre : « La fin d'un régime ».

Mais, mes chers collègues, est-ce que tout ceci n'est pas significatif d'un état d'esprit qu'il ne faut pas négliger ? Considérer que c'est la fin du régime, est-ce que ce n'est pas déclarer que l'on est prêt à accepter ou à subir un régime nouveau ? Mais alors, lequel ?

Ne laissons donc pas aux circonstances le soin de l'improviser ou de nous l'imposer et, comme le disait M. le rapporteur général, si nous avons encore quelque répit, profitons-en, avant qu'il ne soit trop tard, en prenant les devants pour préparer, en particulier, ce changement, s'il se peut encore.

C'est peut-être notre dernière planche de salut et, puisqu'à la base de tous ces maux dont nous souffrons se trouvent des causes dont le diagnostic a été déjà depuis très longtemps effectué, hâtons-nous, en particulier, avant qu'il n'explose, de réformer le cadre de nos institutions, et en réformant avant tout ce qui a été le mauvais fourrier de notre situation actuelle : la mauvaise loi électorale et la mauvaise Constitution. (*Vif applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Giacomoni. Très beau discours !

M. Marcel Plaisant. La queue est encore plus belle que l'oiseau !

M. le président. La parole est à M. Walker.

M. Maurice Walker. Mesdames, messieurs, monsieur le ministre, je vous tranquilliserai tout de suite en vous disant que je n'ai pas l'intention de faire un réquisitoire aussi sévère que mon collègue M. Pellenc ni la prétention de détenir plus de bon sens que nos ministres ; je désire tout simplement vous exposer le problème tel que je le vois.

Je suis particulièrement content, pour ma part, de ce dialogue qui s'instaure, avant la discussion du budget, entre le Parlement et le Gouvernement. Je crois que cette année 1953 n'est pas exactement comme les autres. En effet, je me souviens qu'au mois d'août le pays était troublé par des événements sociaux d'une amplitude considérable. A cette époque, de part et d'autre, on se demandait quel serait l'avenir. Dans les discussions auxquelles je me suis trouvé mêlé alors, quelque chose m'a frappé. On entendait dire : Il faut que cela change, on ne peut pas continuer comme par le passé, il faut trouver des solutions. Et lorsqu'on cherchait des solutions, évidemment on ne les trouvait pas tout de suite. On se demandait où étaient ces solutions et qui pouvait les apporter.

C'est ainsi qu'au cours des discussions qui ont eu lieu à cette époque, plusieurs avaient suggéré que la commission chargée d'étudier les comptes de la nation aurait pu proposer un certain nombre de solutions, basées elles-mêmes sur une connaissance concrète de la réalité économique et sociale de ce pays.

En effet, quelques semaines avant, un rapport avait été publié, rapport que vous connaissez bien, ce grand volume jaune dit des Comptes de la Nation, dans lequel une analyse extrêmement poussée avait été faite des différences constantes de notre économie. On pouvait raisonnablement penser qu'à la lumière de ce document il était possible de dégager un certain nombre de directives concrètes.

Je regrette pour ma part que, dans l'exposé des motifs du budget que nous étudions, n'apparaisse pas la liaison entre les propositions budgétaires et les comptes économiques de la nation. Je ne crois pas qu'on puisse isoler le budget des problèmes sociaux et des problèmes économiques. Cela forme un tout et le but d'un budget, c'est d'agir à la fois sur l'économie et sur le social. Or, je ne vois pas dans les projets qui nous ont été présentés, tout au moins dans la façon dont ils nous ont été présentés, le lien entre ces différents problèmes. C'est sous cet angle que je voudrais aborder la question.

M. le ministre, s'il est ministre des finances, est aussi ministre des affaires économiques. En tant que ministre des finances, il a à assurer l'équilibre budgétaire, à assurer l'exécution du budget et un équilibre qui permette de ne pas mettre la monnaie en danger, mais, en tant que ministre des affaires économiques, il se doit de rechercher, avec nous d'ailleurs, les moyens d'agir sur les éléments concrets de l'économie française pour augmenter la puissance économique de la France

et par là permettre une politique sociale valable. Je crois que c'est dans cette perspective qu'il faut étudier les problèmes.

Je voudrais tout d'abord indiquer, à propos du budget, que le Gouvernement, et en particulier le ministre des finances, n'en est pas entièrement le maître. En effet, le budget qui nous est présenté par le Gouvernement reflète nécessairement des lois et mesures que nous avons votées nous-mêmes et le Gouvernement est bien obligé de prévoir les crédits nécessaires pour appliquer les décisions que nous avons prises nous-mêmes.

M. de La Gontrie. Que l'Assemblée nationale a votées, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

M. Maurice Walker. Je parle du Parlement, et bien souvent nous les avons votées. Bien souvent aussi nous avons critiqué les mesures qui nous venaient de l'Assemblée nationale, non pas pour en réduire le montant, mais plutôt pour l'augmenter, et ceci sur tous les bancs de cette assemblée.

M. de La Gontrie et plusieurs de ses collègues. Mais non !

M. Maurice Walker. Lisez les comptes rendus !

En tout cas, que ce soit de notre faute ou de celle de l'Assemblée nationale, mon raisonnement est toujours valable : les documents budgétaires qui nous sont présentés diffèrent de ceux de l'année dernière en ce qu'ils contiennent pour les deux tiers des mesures dites acquises qui découlent de textes législatifs déjà votés et seulement pour un tiers des mesures nouvelles. L'action du Gouvernement ne porte que sur ce tiers et ce n'est qu'avec ce tiers qu'il peut essayer de modifier la politique économique et sociale.

Sur le budget lui-même, mes remarques rejoindront celles qui ont été faites précédemment. Mais, monsieur le ministre, je crois que vous serez d'accord avec moi pour dire que ce qui importe, c'est l'importance relative des masses budgétaires.

Or, si l'on compare les masses budgétaires de cette année et celles de l'année dernière, on s'aperçoit que les différences ne sont pas tellement grandes. Qu'il s'agisse des dépenses du budget de l'Etat ou des investissements, et pour les recettes, des recours à la Trésorerie, à l'emprunt ou de la fameuse impasse, tous ces chiffres sont d'un même ordre de grandeur.

Si nous voulons les comparer numériquement, nous constatons que l'ensemble, cette année, va atteindre 3.297 milliards contre 3.401 milliards l'année dernière, compte tenu de 30 milliards d'économies, c'est-à-dire en moins 104 milliards. Mais le seul budget militaire est en diminution de 123 milliards. Or, s'il n'y avait pas eu ces 123 milliards de réduction dans le budget militaire, la masse de cette année aurait été à peu près égale à celle de l'année dernière, à 19 milliards près.

M. le ministre. Je l'ai indiqué d'ailleurs.

M. Maurice Walker. A ce point de mon exposé, je voudrais dire mon souci. Ce n'est pas allégrement que je constate que les dépenses militaires sont réduites, car nos obligations militaires ne sont pas réduites et ce qui se passe, en réalité, c'est une substitution des responsabilités. La France n'a plus à assurer ces charges et c'est une autre nation qui les assurera à sa place. Je déplore que, pour une somme de 123 milliards, la France n'ait pas pu trouver elle-même les ressources qui lui étaient nécessaires. Je crois qu'il y a encore assez de richesse dans ce pays, il y a assez de luxe dans certaines classes sociales pour que l'on puisse leur réclamer un effort qui nous aurait permis de financer nous-mêmes tout notre effort militaire et par là même de nous sentir un peu plus libres que nous ne sommes. Voyez-vous je ne peux pas croire qu'on garde toute sa liberté.

M. le ministre. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Maurice Walker. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre. Je ne désire pas vous contredire, cependant je ne partage pas votre avis sur ce point. Je crois qu'il n'y a vraiment aucune aliénation de notre indépendance ni aucune diminution de notre prestige national à accepter une aide supplémentaire pour l'effort que nous faisons en Indochine. D'ail-

leurs, nous avons déjà reçu une aide les années précédentes et le principe même de cette aide n'est pas modifié par son montant. A ce sujet, je désirerais répondre, non pas d'ailleurs à vous-même, naturellement, mais à certains commentateurs qui disent tout d'un coup : il est déshonorant de recevoir une aide américaine. Ils estimaient que c'était honorable quand elle était faible, et ils jugent qu'elle est déshonorante maintenant qu'elle est plus élevée.

Or, je pense que personne ne peut contester que la France ne poursuit pas, dans la dure guerre d'Indochine, un but principalement égoïste ou matériellement profitable. Nous sommes, certes, dans le cadre de l'Union Française, mais le cadre de l'Union française n'empêche pas l'existence d'un Etat indépendant du Viet-Nam. Si ces Etats sont dans l'Union française, ils sont bénéficiaires eux-mêmes de cette union française, qui n'est pas un système uniquement profitable à la France, au contraire. Celle-ci fait certainement plus d'efforts qu'elle ne reçoit d'avantages. Nous aidons ces Etats à garder leur liberté et il faut dire que nous nous battons là-bas pour un principe de civilisation. Donc, étant donné le caractère général de notre sacrifice, je crois qu'il est normal que nous recevions une aide uniquement matérielle qui ne couvre qu'une partie de notre effort, et je crois que nous sommes encore créditeurs dans ce compte général de l'alliance atlantique.

C'est pourquoi j'ai tenu à préciser que je ne pouvais pas accepter une réserve sur ce point, car ainsi on accreditait souvent — et ce n'est pas à vous que je m'adresse — une idée erronée en disant : Nous ne vivons que par l'aumône. Si nous recevons une aide, c'est parce que nous avons un effort exceptionnel à faire. Sans cet effort, nous nous passerions facilement de toute l'aide américaine. notre budget serait sérieusement délesté et notre économie beaucoup plus facile à assainir.

Je m'excuse et vous remercie de m'avoir laissé vous interrompre.

M. Maurice Walker. Je prends acte de vos déclarations, monsieur le ministre. Il est évident que nous défendons, là-bas, une cause qui n'est pas seulement la nôtre. Mais, malgré cela, j'aimerais qu'avant qu'un règlement d'ensemble ne soit pris, nous restions absolument libres et supportions intégralement nos charges. En effet, ce qui me trouble dans votre raisonnement, c'est de vous entendre dire que nous défendons une cause commune pour laquelle les charges sont communes. Cependant, je ne crois pas qu'il existe un accord commun quant à la conduite de cette guerre et surtout quant aux résultats, c'est-à-dire à la paix que nous serons amenés à signer un jour ou l'autre.

Si nous étions assurés que, au moment de la fin de la guerre, nous aurions notre mot à dire et que nous pourrions mener notre politique comme nous l'entendons, à ce moment-là nous serions moins gênés dans cette opération qui nous laisse, malgré tout, un mauvais goût dans la bouche.

Puisque je parle de déficit, je suis d'accord pour vous suivre sur votre terrain lorsque vous opérez une distinction entre le déficit budgétaire qui provient des dépenses proprement dites de l'Etat et le déficit provenant des autres opérations. Vous avez eu raison, dans votre budget, de distinguer les deux choses. C'est un aspect comptable de la question qui permet de clarifier les comptes et nous permet d'y voir plus clair.

Sur le sujet du déficit même du budget de l'Etat, je voudrais attirer votre attention, mes chers collègues, sur le fait que ce déficit est en diminution de 82 milliards par rapport à l'année dernière, ce qui prouve qu'on a fait un effort de compression. Mais si nous nous reportons à deux ou trois années en arrière, il y a quand même quelque chose qui nous frappe. Alors que la monnaie est restée à peu près stable, le budget proprement dit des dépenses de l'Etat a augmenté de près de 50 p. 100.

Je rappelle que dans cette enceinte, lorsque les dépenses de l'Etat s'élevaient à quelque 900 ou 1.000 milliards et non pas à 1.600 milliards comme aujourd'hui, on parlait de faire 200 milliards d'économie. Qui, aujourd'hui, proposerait 300 milliards d'économie pour garder la même proportion ?

Quand, à cette époque, je m'élevais contre la possibilité de faire de telles économies, vous voyez que j'avais raison, puisque personne ne proposerait aujourd'hui 300 milliards d'économies sur le budget de l'Etat.

M. Clavier. Je ne suis pas d'accord !

M. Maurice Walker. Nous avons un budget de l'Etat qui croît d'année en année.

Les tâches de l'Etat s'amplifient, il faut le dire. De plus en plus on s'adresse à lui aussi bien sur le plan particulier que

sur le plan des collectivités. On a toujours tendance à faire appel à l'Etat. Il n'est donc pas tellement extraordinaire que le budget de l'Etat augmente.

Pour ce qui est de l'impasse totale, il n'est pas certain qu'elle atteindra ce chiffre. Il est possible qu'une politique de l'emprunt donne des sommes plus importantes que celles que nous espérons. L'impasse, chiffrée à 657 milliards, est en diminution de 50 milliards. Je vous dis alors, monsieur le ministre: l'ensemble des masses budgétaires, que ce soient les recettes, les dépenses, l'impasse ou l'emprunt, n'est pas tellement différent de celui de l'année dernière et l'amélioration de votre budget, en matière d'impasse, peut être calculée à peu près à 6 p. 100 de ce qu'il était l'année dernière.

Donc, à moins d'une augmentation de notre revenu national, comme vous le disiez hier, monsieur le ministre, l'année prochaine, nous serons exactement dans les mêmes conditions générales qu'en 1953. Pour 1954, je crains les mêmes difficultés financières et monétaires. Vous savez comment nous les avons résolues cette année. Je ne voudrais pas que nous soyons acculés aux mêmes opérations l'année prochaine.

Vous pourrez me dire, et je crois que c'est un raisonnement qui vaut: « J'ai à ma disposition une fiscalité, et si je peux l'appliquer, si je peux exercer les contrôles que la loi me permet de faire, je peux quand même obtenir des contribuables des sommes plus importantes sans augmenter le taux des impôts, ce qui équilibre mon budget d'autant ».

Je suis sceptique, monsieur le ministre, et je vais vous dire pourquoi. Me référant au travail de la commission des comptes de la nation, j'ai été frappé des estimations faites quant au montant de la fraude. On lit dans ce rapport que pour l'industrie 4 p. 100 du chiffre d'affaires et 20 p. 100 du profit sont fraudés, que dans une profession comme celle des transports — la Société nationale des chemins de fer français exclue naturellement — le chiffre d'affaires est fraudé pour 2 p. 100 et le bénéfice pour 41 p. 100, que dans la branche commerce et services, 11 p. 100 du chiffre d'affaires sont fraudés et 28 p. 100 du profit. Que vaut un système fiscal dans lequel il peut y avoir de telles fuites ?

Les gens sont-ils plus malhonnêtes qu'auparavant ou le système est-il mauvais en lui-même ? Je crois qu'on pourrait sans exagérer dire qu'il est inefficace. Il faut dire aussi que le Parlement ne s'est jamais montré très soucieux de faire une réforme fiscale. Depuis que je suis parlementaire, j'ai assisté à bien des discussions sur ce problème. Le Gouvernement fait des propositions et, en général, le Parlement les repousse, et nous restons avec l'ancien système qui n'est pas efficace.

Je ne crois pas, pour conclure cette partie de mon exposé, que c'est par la fiscalité qu'on pourra obtenir des résultats. Force nous est donc de nous retourner vers le revenu national: il n'y a que dans ce domaine qu'on puisse tenter quelque chose pour alléger et améliorer la situation.

Immédiatement, je voudrais remarquer que le Gouvernement ne peut pas tout faire. Il y a des limites à son action. Le Gouvernement est, en effet, aux prises avec la réalité concrète et celle-ci ne se laisse pas manier facilement, elle oppose son inertie propre.

Je vais faire maintenant un petit peu d'histoire. Je me suis aperçu que le problème du revenu national n'inquiétait pas la France seulement depuis quelque temps. En 1791, déjà, Lavoisier avait été chargé par l'Assemblée constituante de faire une enquête sur le revenu national. Lavoisier avait dégagé quatre notions que je vous rappelle, et vous verrez qu'elles sont encore d'actualité. Il avait souligné l'importance de la notion du revenu des groupes économiques, autrement dit de l'inégalité des revenus des groupes sociaux, l'importance de l'évolution démographique, l'importance de la balance commerciale et enfin l'importance du progrès technique.

De nos jours, les différents obstacles que nous rencontrons reposent sur les mêmes bases. Nous sommes prisonniers de la situation démographique; nous ne pouvons pas nous en évader. Or, quelle est-elle ? Elle peut se résumer ainsi: nous sommes plus nombreux et nous sommes à la fois plus jeunes et plus vieux; pendant un certain nombre d'années, jusqu'en 1960, la population active va croître moins rapidement que la population non-active, l'écart étant de 1 p. 100 par an. Donc, toutes choses étant égales, nous serons individuellement moins riches chaque année de 1 p. 100 pendant six ans encore.

M. Marcel Plaisant. Qui l'a voulu ?

M. Maurice Walker. Nous sommes liés par ce problème. La situation pourra se retourner et, par la suite, notre population

active va s'accroître plus rapidement que la population inactive, mais le fait est que, pour l'instant, nous sommes handicapés par la situation démographique.

Comment agir ? Longtemps on a pensé que le meilleur moyen de favoriser l'économie était de ne pas agir ? Tout au long du siècle dernier, les économistes classiques disaient: Laissez faire; les produits s'échangent contre des produits et tout objet produit est automatiquement échangé et ainsi l'expansion des richesses est continue.

Nous avons appris depuis — et c'est de l'histoire récente — qu'un équilibre économique peut exister sans que l'activité économique se trouve au niveau optimum. La monnaie peut rester stable, ainsi que les prix, et l'économie peut fort bien ne pas travailler à plein.

Si donc on laisse l'économie se diriger elle-même, c'est-à-dire agir selon les lois de l'échange, il n'est pas certain que notre production se fixe au niveau maximum. De sorte que nous sommes tentés d'agir. Mais pour agir, il faudrait savoir à quelle matière on s'adresse. Or, l'économie française, la production française a une structure donnée: elle existe, elle ne changera pas du jour au lendemain et elle a malheureusement une structure qui n'est pas favorable à la productivité et à l'accroissement rapide des richesses.

Je me permets de rappeler que les travaux de la commission des comptes de la nation estimaient le revenu national brut à 14.000 milliards. Ce n'est pas une très grosse somme, quand on la divise par 41 millions de Français. Si on suppose que cette somme augmente de 3 p. 100 par an, cela ne fait que 420 milliards en plus chaque année, moins que le déficit budgétaire. Ce supplément de revenu est d'ailleurs à peine suffisant pour répondre à la demande des bas salaires, aux revendications de ceux qui jugent leurs conditions de vie insupportables. Comment se décomposent ces 14.000 milliards ? Pour 31 p. 100 de produits alimentaires; pour 27 p. 100 de produits industriels de consommation; pour 22 p. 100 de biens d'équipement; pour 16 p. 100 de services et pour 4 p. 100 d'éléments divers. Ce sont ces rapports qu'il faut changer si on veut augmenter le niveau optimum.

Tout à l'heure, j'ai dit que notre fiscalité ne paraissait pas pouvoir être un moyen très efficace. Avons-nous donc d'autres moyens ? Il y a les transferts. Nous en faisons déjà beaucoup. En 1952, on a calculé que, tant par la voie de la fiscalité que par celle de la parafiscalité, le montant des transferts s'est élevé à 2.356 milliards, soit 20 p. 100 du produit financier net du revenu national, estimé à environ 12.000 milliards. Nous transférons environ 1.300 milliards à des particuliers et 964 milliards à des entreprises soit, je le rappelle, 20 p. 100 du produit financier. C'est déjà beaucoup comme intervention étatique dans un pays où tant de partis politiques se réclament de la liberté et du libéralisme.

Je veux donc bien qu'on augmente les transferts, qu'on choisisse les points où ils aboutissent et les points de prélèvement; mais je ne sais pas si une majorité se dégagera du Parlement pour aider le Gouvernement à le faire !

Alors — monsieur le ministre, vous l'avez très bien dit — il reste l'épargne. On peut encourager l'épargne afin de réaliser des investissements; mais il n'est pas certain que toute l'épargne ira automatiquement à l'investissement, car il faut tenir compte de la préférence pour la thésaurisation, qui peut d'ailleurs s'effectuer sous diverses formes. Pour inciter l'épargnant à ne pas thésauriser, donc pour l'inviter à investir ses fonds en totalité, il faut en venir à une notion qui est connue depuis très longtemps, puisqu'elle a été mentionnée, au cours de débats à l'Assemblée constituante de 1792, par Du Pont de Nemours, à savoir la rentabilité de l'investissement. Si ce dernier n'est pas rentable, il n'appelle pas l'épargne.

Une politique de rentabilité, vous la désirez, vous nous l'avez dit. Une politique d'investissements, vous la désirez également et nous aussi. Voilà ce qui incitera à l'épargne, car je crois que cette dernière est la conséquence d'une juste politique d'investissements rentables. Il faut offrir quelque chose à l'épargne.

Je veux alors relever un propos qui m'a toujours frappé. Quand on parle d'épargne, même dans cette enceinte, on se laisse impressionner par la faible importance des émissions sur le marché financier. Quand nous constatons, par exemple, que les émissions de l'année dernière représentaient à peine le quart de celles des années d'avant 1914 et la moitié de celles d'avant 1939, certains ont tendance à dire que l'on n'épargne plus dans ce pays. Au risque d'avoir l'air de manier le paradoxe, j'affirmerai le contraire. Je lis en effet, dans le rapport sur les comptes de la nation, que l'épargne visible s'est élevée à 1.800 milliards en 1952. Cela ne me semble

pas un chiffre tellement faible par rapport à notre revenu national consommable qui est de l'ordre de 11.000 milliards. Ces 1.800 milliards d'épargne visible représentent 16 p. 100 du revenu consommable. Or je ne crois pas, monsieur le ministre, que vous pourriez inciter le pays à épargner beaucoup plus; car à côté d'une épargne visible, il y a un auto-financement invisible qui a tendance à absorber tout simplement l'épargne; on ne pourra donc, selon moi, que très difficilement augmenter l'épargne. Car on ne pourrait le faire que dans la mesure où les revenus, très inégalement répartis, seraient tellement supérieurs aux besoins qu'une partie irait nécessairement à l'épargne. Mais les revenus ont une tendance à s'égaliser entre les différentes classes sociales, et je ne crois pas que les possibilités de l'épargne dépassent demain de beaucoup les chiffres actuels.

Quel que soit l'attrait des investissements et la planification que vous allez imposer aux investissements pour en assurer la rentabilité, vous n'êtes pas loin de votre limite, monsieur le ministre; vous êtes très à l'étroit. Je disais que l'une des conditions essentielles de cette opération, c'est que les investissements soient rentables. Vous savez que, dans ce domaine, on dit souvent: il faut investir, et il faut investir dans des biens de production, car ceci augmente automatiquement le revenu national, suivant la théorie du multiplicateur qui présente l'augmentation de la production aux investissements. C'est vrai, mais à une condition: c'est que le coefficient de liaison ne soit pas négatif, et que la consommation suive l'évolution de l'investissement. Si le pouvoir d'achat ne suit pas votre effort d'investissement, vos investissements ne seront pas rentables.

Notons enfin que nous avons fait des investissements nombreux dans le secteur privé. Mais on peut constater que les appareils, les machines ainsi achetées tournent très peu. Le grand secret de la richesse américaine n'est pas tellement dans sa puissance énergétique; il n'est certainement pas dans sa puissance de travail humain — qui n'est pas supérieure à celle des Français — mais il provient de ce que les immobilisations des Américains, leurs machines, tournent beaucoup plus par an que les nôtres.

Hier, monsieur le ministre, vous parliez d'un projet qui vous est cher: détaxer les investissements. Or, l'idéal — je sais que l'idéal n'est pas de ce monde — serait de détaxer les investissements au prorata de leur usage.

M. le ministre. Permettez-moi de vous interrompre ?

M. Maurice Walker. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre. Le système de détaxation que vous préconisez existe, puisque la détaxe intervient par imputation sur la taxe à la production payée par le producteur, de sorte que si quelqu'un achète une machine dont il ne se sert pas, mon système ne lui apporte pas d'avantages.

Ce n'est pas, bien entendu, aller jusqu'au bout de votre pensée, mais c'est aller dans la même direction.

M. Maurice Walker. On ne peut pas aller jusqu'au bout du raisonnement. Mais l'idée me semble juste.

M. Jean Berthoin, rapporteur général. En effet

M. Maurice Walker. Il ne s'agit pas de faire un cadeau à ceux qui investissent, mais de leur accorder des avantages dans la mesure seulement où ils produisent, c'est-à-dire en fonction du nombre des heures de travail.

Monsieur le ministre, je voudrais dire quelque chose que vous savez sans doute, vous savez à peu près tout dans ce domaine: nos statistiques sont incomplètes. Nous avons eu ici un débat sur les heures supplémentaires, sans grande importance par lui-même, mais, à cette occasion, j'ai voulu connaître le volume du travail dans notre pays, non seulement les horaires — ce dernier renseignement peut être trouvé — mais bien le volume du travail. J'ai constaté que nous étions mal renseignés sur l'activité même des individus. Le nombre d'heures de travail des machines est mal connu.

Nous avons fait des investissements qui ne tiennent pas assez compte de la durée du travail et c'est cela qui pèse sur notre économie. On ne dira jamais trop que, dans ce domaine, il faut chercher une solution. Je comprendrais volontiers un régime d'amortissement qui soit, à la base, celui que nous avons

actuellement, mais avec un suramortissement au delà de 2.000 heures de travail par an. Il faut inciter les machines à tourner. C'est le seul moyen de diminuer les prix de revient et, par là même, d'augmenter la rentabilité, de pouvoir faire appel à l'épargne et en fin de compte d'augmenter le revenu national.

Je voudrais, pendant quelques instants encore, parler des fameuses réformes de structure. Il est facile de parler de ces réformes, mais il faut savoir d'abord quelles sont les structures françaises. Je n'ai pas la prétention de vous apprendre grand-chose, mais simplement de rappeler que la structure française, d'abord sous son aspect démographique, s'exprime en deux chiffres. Il y a 21 millions de Français qui peuvent être comptés parmi les actifs, c'est-à-dire ceux qui travaillent, et, dans ce nombre, il y a 11.700.000 salariés. Notre population se répartit presque à nombre égal entre salariés et non salariés dans la population active. Or, on compte, dans les salariés, les fonctionnaires et les cadres. Vous voyez quelle est la proportion importante d'exploitants particuliers.

Quelle est la structure des entreprises de production? En gros, voici les chiffres. Dans l'agriculture, 4 millions d'exploitants agricoles, familles comprises, emploient 500.000 ouvriers agricoles; 3 millions d'entreprises industrielles et commerciales, dont un tiers sont composées de patrons qui travaillent pour leur compte et deux tiers qui emploient, en moyenne, six ouvriers.

Si l'on veut toucher aux structures, il faut toucher à tout le monde, mais ce n'est pas facile, c'est presque impossible même, car alors tout le monde crie et comme tout le monde est représenté au Parlement, vous voyez la difficulté.

Je ne crois pas que cette réforme de structures soit réalisable, à moins de choisir des moyens révolutionnaires. Bien sûr, dans le feu et dans le sang, on pourrait réformer ces structures. Est-ce désirable? Croyons-nous qu'il serait profitable à la nation de bouleverser de si nombreuses structures par la force et de faire ainsi une expérience qui nous mènerait Dieu sait où.

Je ne crois pas aux réformes de structures immédiates, aux bouleversements soudains. Je ne crois qu'aux réformes de structures très lentes, par le moyen de ces maigres leviers dont j'ai parlé tout à l'heure. Je ne pense pas que les choses puissent être bouleversées d'un moment à l'autre.

Mais alors, comment allons-nous en sortir? Je me rapprocherai de la conclusion que formulait hier M. le ministre. Nous allons en sortir tout doucement, d'abord en passant par une traditionnelle épreuve annuelle, l'épreuve budgétaire. Nous allons étudier nous-mêmes et nous allons voter les textes budgétaires un à un. Je peux en parler librement, car je suis rapporteur d'un budget.

Personnellement, dans le budget qui m'intéresse, je n'ai jamais proposé beaucoup d'économies. J'ai toujours de très bonnes raisons pour demander des crédits supplémentaires et je n'ai pas souvent entendu un collègue parler autrement.

Donc, du débat budgétaire je n'attends pas monts et merveilles. Après examen et discussion, les grandes masses de crédits seront les mêmes, mais nous aurons fait tant de remontrances au Gouvernement qu'il nous proposera, l'année prochaine, plus pour tel ou tel chapitre, ce qui augmentera le total des dépenses.

Voilà la première épreuve.

La seconde épreuve se produira l'année prochaine. Aurons-nous le courage de ne pas voter de nouvelles lois qui entraîneront automatiquement des dépenses supplémentaires?

M. le ministre. Voilà la question!

M. Maurice Walker. Si nous votons des lois entraînant des dépenses, s'agira-t-il de dépenses de transfert, c'est-à-dire de dépenses ne modifiant pas l'équilibre économique?

Je regrette que, lorsque nous discutons de textes de loi, on ne fasse pas suffisamment apparaître l'aspect financier du problème. Bien souvent, quand nous votons des dépenses à caractère dit social, nous ne désirons pas une charge supplémentaire pour la nation, mais un transfert, un prélèvement sur les uns pour donner aux autres. Seulement, nous connaissons mal ce mécanisme et, bien souvent, nous votons des lois dont le résultat n'est pas du tout d'opérer un transfert mais d'ajouter à la masse des dépenses. Il y a, dans ce domaine, j'oserais dire une éducation à faire.

Monsieur le ministre, j'en arrive là où j'ai commencé tout à l'heure en votre absence. J'ai indiqué que cette année était caractérisée par les événements que nous avons vécus au mois

d'août. Le peuple a demandé que ça change et nous étions d'accord pour dire qu'il n'avait pas tout à fait tort. En effet, il y a des travailleurs employés pourtant au mieux de leurs capacités, qui sont mal payés, qui ne travaillent pas assez longtemps et qui sont malheureux.

Comment en sortir ? Que faut-il faire ? Il n'y a pas de solution de principe; on peut seulement en appeler à la technique économique et sociale; pour trouver la solution concrète, on peut se baser sur les travaux de la commission des comptes de la nation.

Voilà ce que nous aurons à faire demain. Je ne crois pas que de tout cela sortira des événements sensationnels, comme vous le disiez hier; les réformes se feront lentement, progressivement.

Nous vivons des moments que l'on peut qualifier d'historiques. Nous sommes à un tournant, qu'on le veuille ou non, que l'Europe se fasse ou non, la France va devoir s'aligner sur le reste du monde libre, se mettre à la hauteur des autres pays qui l'entourent. Qu'elle soit intégrée ou non, la réforme doit se faire, mais deux conditions sont nécessaires, d'abord connaître les problèmes si j'ose dire scientifiquement, ensuite vouloir réformer et, pour cela, il faudra savoir sacrifier certains privilèges. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Saller.

M. Saller. Mes chers collègues, toutes les déclarations du Gouvernement et l'exposé fait hier par M. le ministre des finances et des affaires économiques prouvent d'une façon indiscutable que l'actuel cabinet a fondé sa politique, toute sa politique sur l'expansion économique, sa politique intérieure comme sa politique extérieure, la paix sociale comme la paix tout court, la prospérité des citoyens comme l'autorité de l'Etat et l'indépendance de la nation.

C'est de l'expansion économique que le Gouvernement attend le plein emploi, la disparition du chômage, total ou partiel, qui frappe si lourdement les travailleurs de ce pays. C'est de l'expansion économique qu'il espère obtenir, par le moyen de la diminution des taxes grevant la production, une baisse des prix ou une hausse des salaires qui élève le niveau de vie des classes ouvrières et paysannes. C'est l'expansion économique qui, conjuguée avec une modernisation de la production, doit améliorer les prix de revient agricoles ou industriels et permettre de développer les exportations pour augmenter les revenus des producteurs.

C'est sur elle que le ministre des finances compte pour réaliser un équilibre budgétaire relatif, sur une relance économique, pour reprendre un terme quelque peu oublié depuis quelques mois — chaque gouvernement a son vocabulaire et aujourd'hui c'est à peu près cela seul qui les distingue — une relance que M. le président Edgar Faure affirme déjà amorcée, que l'on peut évaluer à 4 ou 5 p. 100 du niveau de 1952, mais qui n'est retenue dans le budget de 1954 que pour 3 p. 100, ce qui autorise d'une part à escompter un surcroît de recettes de 31 milliards, d'autre part à prévoir un développement de l'épargne suffisant pour procurer à la trésorerie les ressources propres à assurer l'impasse de 657, 651 ou 674 milliards — les experts ne sont pas d'accord sur les chiffres exacts — dont a parlé hier M. le rapporteur général Berthoin.

C'est également l'expansion économique qui doit fournir le moyen de traduire dans la réalité les réformes que le Gouvernement a entreprises grâce aux pouvoirs spéciaux. Personne ne conteste, en effet, que la plupart des décrets-lois d'août et de septembre resteront lettre morte sans un renouveau d'activité économique permettant d'améliorer la situation des fonctionnaires et des retraités, de simplifier les circuits de distribution, de construire plus de logements. La stagnation économique, paralysante par définition, ne peut que cristalliser les situations et interdire les réformes. L'Etat perdrait son autorité à vouloir les réaliser dans une atmosphère de découragement et d'inquiétude.

C'est enfin l'expansion économique qui doit accroître les exportations, diminuer les importations, c'est-à-dire atténuer le déficit de la balance des comptes, rendre la nation moins dépendante de l'étranger, plus capable, par conséquent, de jouer dans le concert international le rôle que lui assignent aussi bien son renom que sa situation géographique.

C'est donc à très juste titre que le Gouvernement a fait de l'expansion économique la clé de toute son action. Tout autre gouvernement, après la dure leçon de 1952, serait obligé d'en faire autant, de poursuivre le même but. De sorte que l'examen que nous devons faire aujourd'hui du budget, qui traduit

la politique du Gouvernement, doit porter essentiellement sur le point de savoir si les projets qui nous sont soumis sont de nature à réaliser ou à engager l'expansion économique que le Gouvernement et le pays tout entier attendent impatientement.

Nous ne saurions faire cet examen sans oublier que M. le ministre des finances n'a cessé de souligner la nécessité absolue de fonder toute expansion économique sur la stabilité monétaire. M. le président Edgar Faure veut conduire la barque de la France entre deux rochers: le Charybde de la stagnation économique et le Scylla de l'inflation monétaire. (*Très bien! au centre.*)

M. le ministre. C'est cela!

M. Saller. Le mot inflation ne doit évidemment pas être pris dans le sens littéral du terme, car toute augmentation des signes monétaires n'est pas un mal, elle est, au contraire, un bienfait lorsque cette augmentation correspond à une augmentation de la production et à une augmentation correspondante de la consommation.

M. Ramette. Et de la vitesse de circulation monétaire.

M. Saller. La stabilité monétaire n'est pas la stabilisation des signes monétaires comme certains le pensent et il ne pourrait y avoir d'élévation du niveau de vie; l'expansion de la production deviendrait néfaste si l'on maintenait rigoureusement le montant actuel des moyens de paiement qui déterminent la valeur de la monnaie.

Ceci explique qu'il peut y avoir erreur, monsieur le ministre, à vouloir éviter à tout prix une augmentation de la masse budgétaire globale, lorsqu'elle comprend, comme dans le cas présent, à la fois les dépenses productives des investissements et les dépenses improductives du fonctionnement des services et des charges militaires, à vouloir limiter l'augmentation des premières à la diminution des secondes.

Cela est d'autant plus vrai que les investissements sont générateurs, non seulement de moyens de production et de consommation qui doivent se compenser, mais aussi de recettes budgétaires et de moyens de trésorerie, c'est-à-dire des ressources qui servent à l'équilibre des comptes de l'Etat.

Il y a, dans les investissements, une sorte d'autofinancement représentant environ, je crois, 35 p. 100 du total des sommes investies, autofinancement qui est assez important pour ne pas être négligé, mais qui ne saurait naturellement être utilisé sans limites.

On peut donc augmenter les investissements productifs — j'insiste sur ce terme — tant que l'on reste à l'intérieur des possibilités de travail, des besoins de consommation et des ressources financières.

Or, compte tenu de toutes ces considérations, de toutes les données du problème, en se plaçant, par exemple, dans l'hypothèse du maintien du *statu quo* en ce qui concerne les éléments purement financiers, les études faites en vue de définir la plus grande expansion économique compatible avec la stabilité de la monnaie avaient conduit à envisager des dépenses d'investissement s'élevant à 566 milliards, non compris les dépenses d'investissements publics. Cependant, les prévisions budgétaires qui nous sont présentées s'élèvent à 483 milliards seulement, soit 83 milliards de moins que le total jugé à la fois possible et nécessaire.

Il y a certes là — nous ne le contestons pas — un progrès par rapport aux crédits de 1953, mais il convient de remarquer que l'augmentation n'intéresse que la seule métropole, et porte particulièrement sur l'énergie et les mines. En effet — je regrette de le dire, monsieur le ministre des finances, — en ce qui concerne les pays d'outre-mer: les trois pays d'Afrique du Nord, les quatre départements et les vingt-deux territoires, on enregistre une diminution de 19.700 millions se décomposant comme suit: 1.700 millions pour le Maroc et la Tunisie, 3.400 millions pour l'Algérie, 1 milliard pour les départements d'outre-mer et 13.600 millions pour les territoires d'outre-mer.

On avouera — je fais appel à M. le rapporteur général Berthoin — que ce n'est pas le moyen de remédier à cette situation insuffisante des ressources d'outre-mer, qu'il signale dans son rapport comme étant la cause du déficit de la balance commerciale de ces pays avec l'étranger. Mais, si vous le permettez, je reviendrai un peu plus tard sur cet aspect particulier du problème.

Ce que je veux signaler maintenant, c'est la disproportion considérable entre les crédits proposés et ceux que les experts

jugeaient possibles, dans l'hypothèse même où le Gouvernement s'est placé à la fois pour obtenir ces prévisions de recettes et maintenir la stabilité monétaire.

M. le ministre des finances, pour atteindre un niveau de production supérieur de 3 p. 100 à celui de 1953, estime suffisant de prévoir 483 milliards d'investissements; dans le même but, les experts demandaient 566 milliards, soit 17 p. 100 de plus.

Pourquoi cette divergence considérable d'appréciation? N'est-on pas fondé à penser qu'elle tient uniquement au fait que le Gouvernement a voulu, à tout prix, présenter un budget d'un montant inférieur à celui de 1953, simplement parce qu'il veut provoquer un choc psychologique en renversant la tendance, ou parce qu'il en avait pris l'engagement devant le pays et devant cette Assemblée elle-même au mois de juillet dernier?

Mais ne peut-on craindre, de ce fait, que les recettes budgétaires en 1954 soient moins élevées que les prévisions du Gouvernement? Ne peut-on craindre que le déficit de la Société nationale des chemins de fer français soit plus grand, parce que les transports resteront inchangés? Ne peut-on craindre que les ressources de la trésorerie soient moins importantes, en un mot, que l'impasse ne dépasse les 657 ou 674 milliards et ne nécessite, comme M. Berthoin le craint, de nouveaux appels à la Banque de France?

Obnubilés par l'objectif secondaire des chiffres, il semble que l'on ait oublié que l'industrie française travaille actuellement à 70 ou 75 p. 100 de son potentiel et que, dans le même temps d'ailleurs, l'agriculture ne réussit pas à placer une production qui ne représente pourtant en 1953 que 10 p. 100 de plus que celle de 1938.

Le seul remède à cette situation n'est-il pas d'accroître les investissements qui, entraînant la vente de matériels et d'outillage, permettent de distribuer une plus grande masse de salaires et, par conséquent, de développer la consommation, celle des produits alimentaires en particulier?

Il semble aussi qu'on ait oublié que c'est en période de récession, de stagnation économique, que doivent être lancés les programmes d'équipement public. En période d'expansion, ils peuvent, sans trop d'inconvénients, être réduits, parce que l'initiative privée y supplée. Mais, si l'on veut maintenir d'une façon continue un juste équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre ou de consommation, il faut faire des équipements publics le régulateur de l'économie. Or, nous sommes au moment, comme M. Berthoin le soulignait, de faire jouer ce régulateur, puisque depuis dix-huit mois les investissements privés ne cessent de diminuer. Cette thèse est si vraie d'ailleurs que les Etats-Unis, instruits par l'expérience de 1929, préparent actuellement un programme de travaux publics.

Il semble qu'on ait oublié que la balance des comptes avec l'étranger est toujours considérablement déficitaire et n'a accusé ces dernières années une amélioration que lorsqu'on a réduit les importations des matières premières indispensables à la marche des industries. Or, l'expansion de la production que l'on poursuit déterminera une augmentation des importations de matières premières égale aux 7/10 de l'accroissement de la production. Quelles mesures envisage-t-on pour la payer ou pour y suppléer? On ne trouve rien dans les projets qui nous sont soumis, car l'aide à l'exportation ne suffira certainement pas à combler les seuls déficits en devises déjà existants.

L'exemple le plus typique des erreurs que l'on peut commettre en limitant à un niveau trop bas les investissements publics est celui, que je vous signalais tout à l'heure, de la mise en valeur des pays d'outre-mer.

M. Berthoin signale dans son rapport que le commerce de la métropole avec l'outre-mer est passé de 1952 à 1953 de 710 milliards à 650 milliards, soit une diminution de 60 milliards. Or, au cours des années précédentes, il était, au contraire, en augmentation régulière. Cette diminution correspond à un ralentissement des investissements publics beaucoup plus qu'à une baisse des prix des produits coloniaux. On constate, en effet, que les exportations de la métropole vers l'outre-mer sont encore plus touchées que le commerce total, puisque d'une année à l'autre elles sont tombées de 445 milliards à 373 milliards, soit 72 milliards de moins, alors que le commerce total n'a diminué que de 60 milliards. 72 milliards que les industries françaises des textiles, du matériel, des matériaux, des ustensiles, de l'outillage ont vendus en moins en 1953. Sur ces 72 milliards, 25 milliards ont manqué à l'agriculture, puisque 35 p. 100 des revenus distribués servent à la consommation de produits alimentaires; 30 milliards environ ne sont pas

tombés dans les caisses de l'Etat sous forme d'impôts et de taxes.

Le résultat n'est pas beau en vérité et il aurait dû servir de leçon. Mais il a paru sans doute satisfaisant, puisque pour 1954, loin d'augmenter les crédits d'investissements, on les a diminués de 19.700 millions, ce qui ne va pas manquer d'aggraver le marasme des affaires, de réduire à nouveau le mouvement commercial avec la métropole et d'accroître pour l'avenir le déficit de notre balance des comptes avec l'étranger, puisqu'on retardera le moment où l'outre-mer pourra satisfaire plus complètement les besoins en matières premières ou en devises de la métropole. Je ne veux même pas parler, puisqu'il s'agit d'un débat budgétaire, des conséquences d'ordre politique qui, dans le moment présent sont pourtant d'un intérêt capital.

Monsieur le ministre, je vais me permettre de vous poser une question à laquelle je désirerais vous voir répondre avec la plus grande netteté:

Ces problèmes de la mise en valeur des pays d'outre-mer, sont-ils pour le Gouvernement d'un intérêt moindre que ceux que pose l'expansion économique de la métropole? Vous semble-t-il qu'ils doivent être traités à la petite semaine et seulement lorsqu'on a le loisir d'y consacrer, sans dommages pour personne, un peu de temps et un peu d'argent? Doivent-ils être soumis à ce perpétuel ajournement dont parlait hier M. Berthoin?

Est-il égal, par exemple, au Gouvernement de savoir qu'à partir du deuxième semestre 1954, c'est-à-dire au cours de l'année budgétaire qui vient, on sera en mesure de décider la création en Guinée française d'une grande industrie d'aluminium pouvant produire 100.000 à 150.000 tonnes par an, dont l'Europe aura besoin d'ici cinq ou six ans, et que, faute de pouvoir prendre cette décision parce que des autorisations de programmes et des crédits de paiement feront défaut, la France risque de perdre cet atout capital, de laisser les Dominions britanniques s'en servir?

Est-il égal au Gouvernement de savoir qu'il est possible de créer à Colomb-Béchar un ensemble industriel complet, dont l'utilité stratégique et économique est considérable, mais qu'on ne prévoit rien pour le faire?

Est-il égal au Gouvernement de savoir que, dans le cas où le canal de Suez ne pourrait être utilisé, Madagascar, qui commande l'accès de l'océan Indien, n'est pas équipée pour jouer son rôle d'arsenal maritime, alors qu'elle dispose, dans un rayon de 40 kilomètres, de fer, de charbon et de cuivre et, un peu plus loin, de pétrole?

Le Gouvernement se rend-il compte que de pareilles réalisations apporteraient à la France beaucoup plus d'avantages économiques et financiers que les améliorations de production et de rendement à provenir de certains investissements dans la métropole?

M. Marcel Plaisant. Et le nickel de la Nouvelle-Calédonie, à l'heure où le Canada prétend dominer le marché du nickel?

M. Saller. Et tant d'autres exemples!

Monsieur le ministre des finances, savez-vous qu'un plan qui comprendrait ces réalisations, qui se proposerait, par exemple, d'élever en vingt ou vingt-cinq ans le revenu des populations d'outre-mer au niveau des populations métropolitaines, assurerait à l'économie de la métropole une expansion continue et régulière suffisante pour résoudre toutes les difficultés économiques, financières et sociales, cette expansion qui est précisément l'objectif de votre politique?

Mes chers collègues, j'en ai dit assez, je crois, pour vous montrer que le programme d'expansion économique du Gouvernement, qui est traduit dans les projets budgétaires dont nous commençons l'étude, est tout à fait insuffisant pour assurer les augmentations de production sur lesquelles le Gouvernement lui-même compte pour équilibrer les charges de l'Etat et encore plus pour résoudre les difficultés économiques et sociales des populations.

M. le ministre des finances nous a dit hier qu'il n'était pas entièrement satisfait des projets qu'il présente au Parlement. Avec cette terrible habileté que nous lui connaissons et qui nous oblige souvent à nous retenir pour ne pas toujours lui donner raison (*Sourires*), il a plaidé les circonstances atténuantes et demandé l'indulgence. Il reconnaît qu'il aurait fallu faire mieux, mais, s'il n'a pu y parvenir, il reste pourtant convaincu qu'il sera possible d'atteindre les objectifs économiques et financiers qu'il se propose, sans doute avec un peu de cette chance qui l'accompagne constamment au cours de sa carrière. (*Très bien! très bien!*)

M. Marcel Plaisant. C'est flatteur!

M. le ministre. Je me félicite d'avoir de nouveau votre approbation.

M. Saiter. Mais l'éloquence de M. Edgar Faure, si elle nous apporte consolation et résignation, ne suffit malheureusement pas pour résoudre les difficultés auxquelles les ouvriers, les industriels, les paysans et les commerçants de ce pays et de l'outre-mer doivent quotidiennement faire face. Or, c'est de cela que nous avons tendance à nous préoccuper. Notre devoir est, sinon de prendre les décisions, du moins de donner les avis propres à les provoquer, à faire qu'elles soient justes et efficaces. Il nous appartient, par exemple, de dire au Gouvernement, à l'occasion de cette discussion générale fort heureusement rétablie, ce dont nous remercions M. le président et M. le rapporteur général de la commission des finances, il nous appartient de lui dire qu'il n'a pas fait un effort suffisant de sélection et d'augmentation des investissements publics pour obtenir l'expansion économique qu'avec nous il juge indispensable; que, d'autre part, il aurait pu y parvenir sans recourir à l'inflation ou sans la provoquer, en utilisant, par exemple, cette énorme richesse qui dort dans les coffres-forts des banques ou les bas de laine des paysans, l'or thésaurisé. Avec les richesses naturelles inexploitées des pays d'outre-mer, cet or constitue la principale, sinon la seule ressource pouvant servir au redressement de la Nation. Or, jamais moment ne fut plus propice, monsieur le ministre des finances, pour mobiliser cet or. La baisse mondiale des cours du métal est telle depuis quelques mois que les détenteurs de réserves ne trouvent plus le refuge qu'ils recherchaient contre la dépréciation de la monnaie. On pourrait donc, en leur offrant des modalités de souscription, d'intérêt et de remboursement différentes de celles de 1952, des garanties plus satisfaisantes, obtenir qu'ils prêtent une grande partie des quelque 4.000 tonnes d'or qu'ils conservent, inemployées et improductives, pour financer un grand programme d'investissements publics pour l'expansion économique et l'amélioration sociale.

Le demi-échec enregistré en 1952 n'apporte pas la preuve qu'une pareille opération est impossible. En tout cas, elle doit être tentée, car c'est à peu près la seule chance qui reste d'entreprendre ce programme qui redonnerait, ce que M. Berthoin souhaitait hier, à la jeunesse de France le goût de l'effort et la joie de vivre.

Les circonstances sont telles, en effet, qu'il est pratiquement impossible, préalablement à tout renouveau de prospérité, d'effectuer les réformes et d'opérer les transferts de dépenses dont a parlé M. Mendès-France, réformes et transferts qui pourraient aussi fournir les ressources nécessaires. Il faut auparavant créer le climat propice, non pas en lançant simplement l'idée des remises en ordre souhaitées, mais en faisant effectivement cesser, par une véritable expansion économique, le marasme actuel, les difficultés et la misère des classes laborieuses qui paralysent et qui découragent.

C'est cela que nous espérons du Gouvernement dans son projet de budget, de ce gouvernement qui s'est formé après les secousses que l'opinion a reçues en juin. C'est cela que nous vous demandons, monsieur le ministre des finances, de réaliser en modifiant vos propositions budgétaires. *(Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Ramette.

M. Ramette. Messieurs, nous voulons, dans ce débat, présenter quelques brèves observations sur lesquelles, pensons-nous, nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir à la fois plus en détail et plus en profondeur, lors de l'examen des budgets de dépenses, de la loi de finances et de la réforme fiscale.

M. Berthoin, dans les conclusions de son rapport général, bien conçu et nourri d'éléments d'appréciation, qu'il nous a soumis, a écrit :

« Le budget de 1954 ressemble fort à son prédécesseur et le ministre des finances et des affaires économiques n'a fait nulle difficulté pour en convenir devant votre commission. Budget d'attention et de transition, nous a-t-il dit, mais de transition vers quoi ? »

« Cet exposé des propositions gouvernementales, continue M. le rapporteur général, se termine sur une grave interrogation ». Nous pensons qu'il est grand temps de répondre à cette interrogation — M. le rapporteur s'en remet d'ailleurs à la discussion budgétaire pour trouver une réponse — si l'on veut mettre un terme à bien des misères et des souffrances; qu'il faut y répondre si l'on veut que l'Etat puisse faire face aux obligations qui sont les siennes, à savoir : relever le niveau de vie des travailleurs des villes et des champs, garantir aux

familles les moyens d'existence et aux vieux le pain de leurs dernières années, donner un toit à chaque ménage, doter la nation d'un équipement scolaire digne de sa jeunesse et de son renom intellectuel, accorder aux paysans les facilités indispensables à l'équipement de leurs exploitations agricoles, à l'écoulement aisé de leurs récoltes, en premier lieu sur le marché intérieur grâce à un pouvoir d'achat plus élevé des masses laborieuses.

Malheureusement, par le budget qu'il nous soumet, le Gouvernement répond à la grave interrogation de M. le rapporteur général dans un sens qui n'est nullement favorable à la solution des problèmes ainsi posés devant le pays.

Le budget de 1954 ressemble à celui de 1953 ? Cela veut dire qu'il est la reconduction pure et simple d'un budget de guerre, d'un budget qui prévoit l'anéantissement d'une part considérable des ressources budgétaires du pays.

En effet, en ne tenant compte que des dépenses militaires, improductives par conséquent, inscrites comme telles au budget et s'élevant à 1.110 milliards, celles-ci constituent plus de 38 p. 100 des recettes ordinaires de la nation, recettes estimées à 2.874 milliards pour l'année 1954. Ajoutons que la charge totale du budget, en mettant de côté celle du Trésor, équivaut à 38 p. 100 du revenu national.

M. le ministre. Non !

M. Ramette. Vous avez 3.800 milliards de dépenses, monsieur le ministre.

M. le ministre. Si, comme vous le dites, vous écartez la charge du Trésor, vous atteignez le chiffre de 3.200 milliards environ. Or le revenu de la nation est de 11.000 à 12.000 milliards.

M. Ramette. Dans le rapport de M. Barangé et dans celui de M. Berthoin, ce revenu est évalué à 10.500 milliards.

M. Jean Berthoin, rapporteur général de la commission des finances. Cette évaluation est d'ailleurs très difficile à faire.

M. le ministre. En tout cas, monsieur Ramette, votre pourcentage est trop élevé.

M. Ramette. Après correction, la charge totale budgétaire correspond à 30 p. 100 ou 32 p. 100 du revenu national.

Encore faut-il préciser que les dépenses militaires réelles vont bien au delà, car un examen détaillé des divers budgets ferait nettement apparaître des crédits destinés à faire face à des nécessités dictées par la stratégie. Ajoutons que les dépenses prévues dans le budget militaire sont appelées à s'enfler démesurément s'il n'est pas mis un terme à la politique de guerre qui a été poursuivie au cours de ces dernières années, exactement depuis mai 1947.

Les récents débats devant l'Assemblée nationale montrent que nous sommes arrivés à une période cruciale. Le choix qui sera fait décidera ou d'une politique de paix et de désarmement ou, par la renaissance d'une Wehrmacht, d'une politique agressive qui déclencherà une course aux armements folle et insensée, en attendant de précipiter notre pays et le monde dans la catastrophe d'une guerre au plus haut point dévastatrice.

Or l'examen du budget actuel nous montre que la part des dépenses destinée au budget militaire interdit déjà tout financement correspondant aux besoins réels des budgets civils. Sans une réduction massive des crédits militaires, l'Etat est présentement incapable d'assumer les charges qui lui incombent pour assurer aux travailleurs le bien-être auxquels ils ont le droit de prétendre et de dispenser à la jeunesse l'enseignement dont elle a besoin.

Qu'advierait-il donc si, demain, par la persistance dans la politique de guerre, le Gouvernement devait encore majorer massivement les crédits de guerre ? La réponse n'est pas difficile à trouver.

Pour se convaincre de l'insuffisance des crédits civils, il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau qui figure à la page 112 du rapport de M. Berthoin. Nous y voyons, par exemple, que les investissements économiques et sociaux sont en recul de 17 milliards 500 millions. Nous constatons, si nous examinons le budget, que les crédits pour l'équipement agricole sont en réduction de 18 milliards au moins.

Certes, le ministre des finances m'objectera que dans les dépenses que le Trésor prend en charge figurent 54 milliards en

plus, comparativement à 1953. Mais une première question se pose. Dans quelle mesure le Trésor sera-t-il capable de faire face à ses besoins ? Le déficit du budget présenté par le Gouvernement, est, au départ — je parle du budget tel qu'il figure dans la nouvelle structure — estimé à 238 milliards. En tout, c'est 657 milliards qui doivent être trouvés...

M. le rapporteur général. C'est un minimum !

M. Ramette. ... suivant des estimations que nous avons l'habitude de voir reviser automatiquement en cours d'année — par les moyens de trésorerie. Déjà, en 1953, pour faire face à l'im-passe — pour se servir du terme maintenant très couramment employé comme un euphémisme pour ne pas parler de déficit — les gouvernements ont dû faire appel à 245 milliards d'avances de la Banque de France. M. le rapporteur ne me contredira pas lorsque je dirai que, dans ce domaine, nous sommes arrivés à une limite dangereuse. Dans ces conditions, toute augmentation nouvelle des charges militaires ne pourrait être assurée que par l'abandon des dépenses d'investissement prévues.

M. le ministre. Aussi ne la proposons-nous pas !

M. Ramette. Mais si l'on persiste dans la politique de guerre, si, par exemple, l'on s'engage dans une renaissance de la Wehrmacht...

M. le ministre. C'est une simple hypothèse !

M. Ramette. ... alors nous allons à une course folle des armements, que vous n'arrêterez pas et, par conséquent, vous devrez vous présenter devant le Parlement pour demander des crédits supplémentaires, que vous ne pourrez trouver que par l'abandon des dépenses d'investissement prévues, que par de nouvelles réductions des crédits civils et par des charges fiscales supplémentaires, qui auraient des répercussions sur le niveau de vie des travailleurs ; ou bien, vous n'en sortirez, provisoirement, que par une inflation accélérée, ce qui aboutirait à des résultats tout aussi douloureux, voire tragiques pour les classes laborieuses.

Or, même la répartition actuelle des crédits figurant dans les différents budgets civils ne permet pas, nous le répétons, de répondre aux besoins urgents de la nation. Prenons le budget de l'éducation nationale pour 1953 qui fut voté initialement au chiffre de 231.237 millions. Il a été ramené en cours d'année à 226.700 millions par réductions et transferts. Pour 1954, on prévoit 232.952 millions soit en moins 1.285 millions par rapport aux prévisions établies pour 1953.

Ces chiffres montrent à l'évidence que le Gouvernement n'entend pas réaliser un programme de construction correspondant aux besoins de notre équipement scolaire. Selon les conclusions de M. Le Gorgeu, il fallait dépenser, en cinq ans, 970 milliards pour que nos classes soient à même d'accueillir les enfants d'âge scolaire en 1957. Nous sommes loin de compte lorsqu'on pense que les autorisations de programme atteindront, pour 1954, 45 milliards seulement, en augmentation de moins de 2 milliards sur 1953. A ce rythme, il faudra vingt ans pour équiper la France des écoles dont elle a un urgent besoin pour 1956 et 1957.

Voyons maintenant ce qui est prévu pour la construction des logements. Les prévisions — je dis les prévisions car il s'agit de financement par le Trésor — s'élèvent à 75 milliards, en progression de 17 milliards. Mais un rapide calcul nous démontre que cette somme suffit à peine pour la construction de 30.000 logements.

Certes, nous pouvons dépasser ce nombre par suite des initiatives départementales, locales ou privées, et de certaines possibilités de crédit qui font que nous atteindrons le nombre de 100.000 logements construits cette année. Mais n'oublions pas qu'il faudrait en construire 300.000 par an pendant vingt ans, avant de remédier sensiblement à la crise du logement.

Une des graves répercussions du déficit budgétaire c'est, pour les collectivités locales et départementales, la quasi-impossibilité de recourir à l'emprunt, alors qu'elles doivent faire face au financement de travaux d'œuvre dont bénéficieront les futures générations. Permettez-moi, comme conseiller municipal de Lille, d'évoquer ici la situation qui est faite à la capitale des Flandres et que connaît très bien mon collègue M. Walker, car nous avons eu l'occasion d'en discuter au conseil municipal la semaine dernière et cette semaine.

Suivant un plan établi par les services de la ville de Lille en 1952, plus de 100 classes devraient être aménagées ou construites

pour 1956 et 1957 afin de recevoir l'afflux de nouveaux élèves dû à l'évolution démographique de la cité. Les dépenses envisagées pour l'équipement scolaire, d'après ce plan, s'élèvent à 800 millions, la part de la ville étant actuellement d'environ 50 p. 100. Non seulement la participation de l'Etat est largement insuffisante et laisse à la ville une charge écrasante, mais les difficultés d'emprunt sont telles qu'elle ne peut songer à pallier la carence gouvernementale par le recours au crédit.

De même Lille connaît une crise de logement sans exemple. Près de 10.000 ménages sont actuellement sans logis.

Innombrables sont les cas où plusieurs familles vivent tassées dans des locaux exigus. De plus, Lille compte 24 p. 100 de taudis tenant ainsi le quatrième rang parmi les villes-taudis.

Il est évident qu'une cité industrielle de cette importance devrait pouvoir largement recourir au crédit public afin de construire à la mesure de ses besoins. Or, les emprunts qu'elle peut obtenir sont absolument ridicules face à la tâche qui s'impose à elle.

Il en est d'ailleurs ainsi pour toutes les collectivités locales et départementales...

M. Georges Marrane. Très bien !

M. Ramette. ...soumises à une tutelle de l'Etat de plus en plus étouffante (*Applaudissements à l'extrême gauche.*), tutelle contre laquelle les maires ont manifesté par milliers, hier, devant le ministère des finances — l'énormité du déficit du budget de la nation amenant les gouvernements successifs à se réserver la totalité ou presque du crédit public.

Autre aspect grave de la situation budgétaire : ce sont ces répercussions sur la situation économique du pays. Depuis deux ans — c'est ce que souligne, avec raison, le rapport de M. Berthoin — notre production stagne et même régresse. Le chômage a fait son apparition. Le nombre des chômeurs totaux s'accroît comme en témoignent les chiffres officiels et surtout ceux des demandes d'emploi non satisfaites.

Non seulement il en résulte une charge supplémentaire pour l'Etat, en même temps qu'une aggravation de la misère des travailleurs, mais la réduction des ressources fiscales que cela entraîne, accroît encore le déficit déjà lourd du budget. Or, à n'en pas douter, l'une des premières raisons du marasme économique actuel, c'est l'insuffisance notoire du niveau de vie des masses laborieuses.

Cela est dû d'abord au poids des impôts sur les produits de consommation courante. N'est-il pas vrai que chaque fois qu'une ménagère dépense 100 francs chez un commerçant, elle paye 20 francs de taxe ? N'est-il pas vrai qu'une famille qui dépense 500.000 francs par an pour son entretien, paye de 80.000 à 100.000 francs de taxes ? A ces charges fiscales s'ajoute la part du profit capitaliste prélevée sur le travail des ouvriers et des paysans. De 1946 à 1952, les profits de 400 grosses sociétés capitalistes ont été multipliés, en moyenne, par 9. Dans la métallurgie, ce coefficient est de 15, dans l'automobile de 20, et de 7 pour les grands magasins.

Ces faits suffisent à expliquer que, depuis 1947, les prix ont été en moyenne multipliés par le coefficient 4,5, tandis que les salaires ne l'étaient que par le coefficient 2,5. En effet, en 1947, dans la métallurgie, le salaire moyen horaire était, sur le plan national, de 60 francs, tandis que d'après l'*Usine Nouvelle*, il est actuellement de 166 francs.

Un ouvrier métallurgiste aurait pu, en 1947, acheter un veston pure laine avec le produit de 85 heures de travail. Il lui en faut 111 en 1953. Il aurait pu avoir une paire de chaussures, avec 13 heures en 1947 et 25 heures en 1953 ; un ressemelage complet avec 4 heures en 1947 et 6 heures en 1953. A n'en pas douter, les bas salaires, le niveau de vie nettement insuffisant des travailleurs, d'au moins 40 p. 100 inférieur à celui de 1938, est une des causes essentielles du marasme économique.

Une autre cause du recul de la production nationale, c'est la disparité entre les prix agricoles et les prix industriels. Tandis que les produits manufacturés ont été multipliés par 31 par rapport à 1938, les produits de la terre livrés par la ferme ne le sont que par 17. Si on y ajoute la mévente qui frappe une grande partie des produits agricoles par suite de la sous-consommation sévissant dans les centres industriels, on comprend que la capacité d'absorption du marché paysan aille en se contractant de jour en jour. Nombreux sont, aujourd'hui, les exploitants agricoles qui, ayant pu se procurer un tracteur ou d'autres machines agricoles au lendemain de la libération, sont présentement dans l'incapacité de renouveler ces matériels une fois usés et détériorés.

Si les branches des ciseaux restent ainsi ouvertes entre les prix agricoles et les prix industriels, nous allons, non seulement vers un rétrécissement plus accentué encore du marché paysan, mais vers la ruine de nombreux exploitants agricoles.

Une autre raison du marasme économique c'est la faiblesse de nos exportations. Indépendamment du fait que le déficit de notre balance des paiements pose de très graves problèmes et peut gager l'indépendance de notre pays, le recul ou la stagnation de nos exportations est à l'origine de l'abaissement de notre production. Or, l'adhésion de la France à la communauté européenne du charbon et de l'acier a eu pour conséquence l'augmentation, dans certains cas, jusqu'à 25 p. 100, du prix des produits sidérurgiques.

Ces élévations de prix, c'est ce qui ressort de l'audition de M. Métral, président du syndicat des industries mécaniques, devant une commission du Conseil économique, provoquant de grandes difficultés à nos entreprises mécaniques qui ne peuvent plus faire face à la concurrence des industries anglaises, allemandes et même italiennes. De là, les licenciements de personnel dans de nombreuses entreprises travaillant pour l'exportation et, en particulier, dans notre département du Nord.

Là encore, nous voyons les conséquences de la politique de guerre. Le pool charbon acier n'est-il pas le pendant économique de la prétendue communauté européenne de défense ? De même les exportations auraient progressé s'il n'y avait pas eu la politique du rideau de fer, si l'on n'avait pas observé les restrictions aux exportations vers l'Est, formulées dans la liste noire établie par le gouvernement de Washington. Le récent traité commercial signé avec l'U. R. S. S. est un début au retour vers une politique de bon sens déjà profitable à nos industries textiles et mécaniques du Nord mais dans laquelle il sera bon de persister. De même il ne faudra pas attendre que d'autres prennent notre place sur le marché de la Chine populaire.

En ce sens, nous sommes d'accord avec M. Berthoin quand il écrit dans son rapport que « prétendre gagner des dollars est un mythe qui s'apparente à celui de la pierre philosophale, le potentiel de production des Etats-Unis excédant la capacité d'absorption du marché intérieur de ce pays ».

Comme M. Berthoin, nous pensons que c'est vers d'autres aires qu'il nous faut rechercher l'extension de notre commerce extérieur, en particulier vers l'U. R. S. S., la Chine et les démocraties populaires.

M. le ministre. Monsieur Ramette, vous me devez alors un compliment pour avoir étendu l'aide à l'exportation.

M. Ramette. Nous ne pouvons que vous encourager dans cette voie, c'est ce que je viens de dire à l'instant. C'est une initiative qui a été prise heureusement par le Gouvernement; c'est un début tout au moins d'une politique qui nous apparaît plus sensée que celle qui a été poursuivie jusqu'à présent.

Ce que nous souhaitons de tout notre cœur, c'est que la situation internationale se dénoue d'une telle manière et aussi — c'est possible, j'y reviendrai dans un instant — que les relations commerciales de la France puissent se développer avec tous les pays quels qu'ils soient, pourvu que ce soit profitable à notre industrie et à la prospérité de notre pays.

Hier M. Edgar Faure a déclaré qu'une des préoccupations dominantes du Gouvernement était la relance de notre économie.

Croit-il y parvenir, si la politique extérieure de son Gouvernement lui interdit de redonner au marché intérieur une puissance d'achat accrue ? Sous l'ampleur et l'unanimité du mouvement de grève du mois d'août dernier, le Gouvernement a dû faire des concessions pour le relèvement des plus bas salaires et traitements, ce que semblait regretter tout à l'heure certains membres de cette assemblée, mais qu'il le veuille ou ne le veuille pas les travailleurs parviendront bien à obtenir un relèvement général de leur pouvoir d'achat.

Ce sera possible — et c'est possible à l'heure présente — sans aucun dommage, au contraire, pour l'économie nationale, à la fois par la réduction du profit capitaliste et la réduction massive des crédits militaires.

La relance exige également que la France — nous l'avons dit, il y a un instant, commerce avec tous les pays, sans se laisser aller à des discriminations dictées par une politique de guerre. C'est dans un climat de paix que peuvent se nouer et se développer facilement les relations commerciales profitables à tous les pays, y compris le nôtre.

Quand on étudie le rapport si documenté de M. Berthoin, parmi beaucoup de constatations qui soulignent les méfaits d'une politique de guerre, une chose apparaît nettement. C'est que la France recèle des moyens très larges pour assurer son salut et sa prospérité. Que sa production agricole soit excédentaire, que les carreaux de nos mines voient s'accumuler les stocks de charbon, que nos disponibilités en énergie ne soient pas toutes employées, que la capacité de production de nos industries soit loin d'être utilisée à plein, ces faits, présentement, ont un caractère négatif, mais ils montrent, en contrepartie, que notre potentiel est immense et qu'il peut encore être largement développé et accru. Ils montrent, enfin, que nous avons raison, pour notre part, de nous dresser contre ceux qui prétendent que la France est faible et décadente.

La France ne manque ni de ressources ni de possibilités pour créer les conditions de sa prospérité et de son bien-être. De même, elle ne manque pas d'amis pour hâter la réalisation d'une paix durable qui lui permettrait de résoudre aisément ces difficultés budgétaires et économiques présentes.

Aussi sommes-nous heureux de constater que, durant ces derniers mois, voire durant ces derniers jours, la cause de la paix a rallié de nouvelles forces surgies de toutes les couches de la nation. Nous ne sommes plus seuls à demander que l'on négocie en Indochine avec le gouvernement Ho Chi Minh qui est vraiment l'expression de la volonté de paix et d'indépendance du peuple vietnamien. De nombreuses personnalités, appartenant à tous les milieux politiques, ont exprimé cette conception de paix qui trouve un écho favorable au sein du peuple vietnamien. Qu'on ne prétende pas que c'est impossible, que tout contact soit irréalisable avec Ho Chi Minh ! Ce n'est pas vrai !

Cette semaine encore, à Vienne, intervenant dans les débats du conseil mondial de la paix, le président du comité de la paix vietnamien a déclaré :

« La guerre de Corée a pris fin par des négociations, il est donc nécessaire et possible de mettre fin à la guerre du Viet-Nam par voie de négociations. Le peuple vietnamien, profondément épris de paix, préconise des négociations en vue de faire cesser cette guerre et d'arriver à un règlement pacifique du problème vietnamien. »

Il serait souhaitable que cet appel à la négociation soit entendu. Deux éventualités s'offrent à la France : une guerre longue et coûteuse en sang et en argent pour notre pays, ou alors la négociation, la conclusion d'un bon traité de paix accompagné d'accords commerciaux et culturels profitables à nos industries et au renom de la France. Ce serait en définitive 500 milliards de dépenses militaires épargnées à notre pays. Dans le cas contraire, ces milliards seraient à nouveau engloutis en pure perte. De toute façon, mieux vaudrait faire la paix que de poursuivre une affaire ruineuse, sans issue favorable pour la France, et qui la déshonore par ses scandales.

Sur un plan plus vaste, celui de l'Europe et du monde, les conditions d'une paix durable semblent à présent réunies ; les débats sur la communauté européenne de défense à l'Assemblée nationale traduisent l'opposition du pays au réarmement de l'Allemagne de Bonn, à une politique qui risquerait d'entraîner l'humanité dans une nouvelle et sanglante guerre mondiale. La conclusion d'une paix, basée sur la coexistence pacifique des deux régimes existant dans le monde a fait de grands progrès dans le pays. D'autres que nous parlent actuellement de donner au traité d'alliance franco-soviétique de décembre 1944 — cette belle et bonne alliance — tout son sens. Le mythe de l'agressivité soviétique se heurte de plus en plus à l'incrédulité grandissante des Français, qui voient dans la politique extérieure de l'U. R. S. S., dans ses propositions pour l'interdiction des armes atomiques et de destruction massive, dans ses propositions de désarmement, une volonté constante et opiniâtre de paix.

M. le président du conseil Laniel essayait l'autre jour de la mettre en doute et il s'est vu contredit dans cette affirmation inexacte par un homme qui ne porte pas particulièrement l'Union soviétique dans son cœur, M. Jules Moch. L'acceptation par l'U. R. S. S., cette nuit, d'une conférence à quatre, ajoute comme preuve supplémentaire de sa volonté de rechercher par la voie de la négociation les solutions qui permettront l'établissement d'une paix durable.

Il est bien évident que tout pourrait être compromis si, sous le couvert d'une communauté européenne de défense, s'instituait une « sainte alliance », dominée et dirigée par une Allemagne revancharde. C'est contre cette éventualité tragique que, conscient du péril, le pays réagit par une opposition dont les remous changent et reforment les majorités aux parlements.

En tout cas, il suffirait à l'heure présente d'un gouvernement qui veut négocier la paix et le désarmement pour que cette

cause sacrée soit définitivement gagnée. Nous sommes prêts, nous l'avons déjà proclamé à maintes reprises, quant à nous, communistes, à faciliter la tâche d'un gouvernement qui s'orienterait résolument dans cette voie. Ce n'est malheureusement pas le cas du présent gouvernement. La preuve en est dans le budget qui nous est soumis, je l'ai démontré tout à l'heure. Sa structure est conçue comme celle des précédents pour les besoins d'une politique de guerre.

M. le rapporteur général pose en fait la question dans son rapport: vers quoi allons-nous? Cela veut dire vers quelle politique. Le budget qui nous est soumis nous répond: vers la guerre. C'est pourquoi nous voterons contre. Nous voulons aller, quant à nous, vers la paix. Entre la vie et la mort, nous choisissons la vie, le bien-être et le progrès social dans la paix. Notre effort dans cette voie a déjà été couronné de succès. Nous espérons dans la victoire totale et définitive de la cause de la paix, si chère au cœur des hommes et des femmes de notre peuple. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Clavier.

M. Clavier. Mes chers collègues, je ne présenterai, sur le budget de 1954, que quelques courtes observations. Le projet qui nous est soumis témoigne incontestablement d'un effort pour stopper l'ascension, jusqu'ici continue, des dépenses publiques. Il paraît témoigner également de l'abandon de certaines doctrines dont, ici même, nous avons fait souvent la critique.

Dans l'hypothèse la plus favorable, il ne peut être considéré que comme un budget de transition. De transition vers quoi? a demandé hier M. le rapporteur général. De transition destinée à donner au Gouvernement le temps nécessaire pour aborder, avec la volonté de les résoudre, les problèmes que posent l'assainissement financier et l'expansion de notre économie. C'est sous ces trois aspects que, sommairement d'ailleurs, schématiquement, je l'examinerai.

Ce budget, ai-je dit, est le premier qui marque une régression des dépenses publiques. A la vérité, le coup d'arrêt vaut plus par ce qu'il promet que par les conditions dans lesquelles il a été réalisé. Il nous a été expliqué, et nous avons pu nous en rendre compte, que la réduction n'a porté que sur les charges militaires et encore que cette réduction était moins élevée que le supplément d'aide militaire qui nous vient de l'extérieur. En juillet dernier, nous avions émis le vœu — car c'est bien ainsi, je crois, qu'il faut dénommer ce que la Constitution appelle des « avis » — que le budget de 1954 fût inférieur de 200 milliards au moins à celui de 1953. La preuve est faite que, en dépit de la délégation de pouvoirs qui a été donnée au Gouvernement, la tâche était au-dessus de ses forces. Je dirai à sa décharge que, sans doute, les délais étaient trop courts. Toutefois, je dois exprimer le regret qu'ici même, monsieur le ministre, vous avez marqué, quant à la possibilité de réaliser des économies, un certain pessimisme, pour ne pas dire un pessimisme certain. Nous savons bien qu'il n'y a de réductions possibles des budgets de fonctionnement que moyennant une reorganisation profonde des services de l'Etat, des moyens et des méthodes de l'administration.

J'ai pu me rendre compte, au comité central d'enquêtes, du peu d'enthousiasme que manifestent les divers départements ministériels à modifier si peut que ce soit de leurs habitudes. Vous venez de créer le commissariat général à la productivité. Je voudrais vivement qu'il applique d'abord ses efforts à la recherche de l'efficacité dans le secteur public. Tout est à faire dans ce domaine. Je souhaite aussi qu'il dispose des pouvoirs nécessaires pour vaincre les résistances qui ne manqueront pas de s'élever sous ses pas.

Nous avons tous à l'esprit — et j'en appellerai, le cas échéant, au témoignage de mon collègue et ami M. Pellenc — nous avons tous à l'esprit, dis-je, des exemples saisissants de forces inemployées, d'heures de travail perdues, de talents et de moyens gaspillés. Quand je pense qu'il a fallu quatre ans pour parvenir à la suppression de cette formalité vraiment inutile qu'est la légalisation de signature ou encore l'obligation de produire à tout propos et hors de propos des extraits d'actes d'état civil, je trouve que les réformes à faire ne vont pas vite. Il faut accélérer le mouvement.

Des problèmes humains, bien sûr, se poseront. Pour les résoudre, il faut prévoir des lois de dégageant et ouvrir des possibilités de reclassement. C'est une tâche difficile qui n'est pas spectaculaire. Elle ne sera peut-être pas payante pour ceux qui auront osé l'entreprendre, mais j'ai la conviction qu'elle serait bénéfique à l'économie nationale.

Vous avez longuement commenté, monsieur le ministre, ce qu'il est convenu d'appeler la « débudgétisation » des investissements. Vous êtes, je crois bien, l'inventeur de cette nouvelle méthode de présentation des comptes, l'inventeur à la fois de la méthode et du nom qu'elle porte.

Toutes les raisons que vous nous avez données hier sont bonnes mais il en est une que vous n'avez pas formulée et que je voudrais, pour ma part, découvrir avec l'espoir qu'elle est aussi dans votre pensée.

Je voudrais voir, dans cette nouvelle présentation l'amorce d'une rupture avec une doctrine que la majorité de cette assemblée a toujours combattue.

Le temps n'est pas si loin où l'on affirmait que les investissements ne pouvaient plus être que le fait de l'Etat et qu'ils devaient être financés par l'impôt. C'est ce que l'on a appelé le système de l'épargne forcée. Ce n'est pas la moindre des causes de nos difficultés. On s'en rend compte aujourd'hui: bien mieux, l'opinion s'est fait jour, et je vous ai entendu dire, monsieur le ministre, qu'il fallait limiter le montant des investissements aux possibilités de l'épargne. J'ai accueilli avec joie cette déclaration. J'enregistre avec satisfaction que vous faites un premier pas dans cette voie. Je n'exprimerai qu'un regret, c'est que les fruits ne réalisent pas la promesse des fleurs. En effet, vous avez hier déclaré — et nous avons pu le constater à la lecture du projet du Gouvernement que votre propos était non seulement de maintenir mais encore d'augmenter le volume des investissements. J'appréhende que, dans l'état de la conjoncture, ce ne soit pas le bon chemin.

Voilà l'explication d'une inquiétude dont je n'hésite pas à vous faire l'aveu. Il faut d'abord se garder d'une illusion. La débudgétisation n'aura pas pour effet de diminuer le volume de la dépense globale qui pèsera sur le revenu national. Que les investissements soient financés directement par l'Etat aux moyens de crédits budgétaires ou qu'ils le soient par le Trésor, au lieu et place d'emprunts qui ne seraient pas couverts, le montant de la dépense sera le même. Or, nous savons les difficultés qu'a éprouvées le Trésor à faire face à ses charges en 1953. Il a fallu faire appel pour 240 milliards à la Banque de France. Le volume des charges budgétaires et de trésorerie étant pratiquement le même pour 1954 qu'en 1953, aucune recette nouvelle n'étant attendue des voies et moyens, je vous laisse, messieurs, le soin de tirer la conclusion. Et si vous me permettez d'aller jusqu'au bout de ma pensée, je répéterai ce que je disais à cette tribune le 10 juillet dernier:

« Le fait majeur qui domine tout le problème, c'est le volume démesuré des dépenses publiques, ce sont les charges trop lourdes qui, de ce fait, pèsent sur l'économie, qui font les prix trop élevés et qui font notre impuissance à réduire par l'exportation le déficit de la balance des paiements. C'est aussi une impasse, auterment dit un déficit budgétaire, hors de proportion avec les possibilités de l'épargne. »

Ce disant, je ne faisais que reproduire une opinion exprimée par la Banque des règlements internationaux dans le rapport de son conseil d'administration en date du 6 juin 1944.

« Les pays qui ont le mieux surmonté les difficultés ont été sans conteste, dit-elle, ceux qui ont eu la sagesse de poursuivre de pair la reconstruction physique et la restauration monétaire, parce que dans ces pays le maintien de la confiance dans la monnaie a permis le développement d'une épargne intérieure qui a relayé progressivement l'aide extérieure. »

« Il n'est pas besoin de démontrer que l'ouverture de crédits directs par la banque centrale pour couvrir le déficit de recettes ou une partie des investissements est un procédé inflationniste présentant par conséquent de très graves dangers. Le recours au système bancaire pour couvrir le déficit du Trésor ou une partie des investissements nationaux comporte aussi un danger d'inflation réelle. En effet, la désorganisation économique et la déliaison monétaire qui en résultent inévitablement contrebalancent fâcheusement les effets utiles des investissements physiques, si bien que le résultat final peut être une perte nette. »

« La restauration d'une monnaie saine est devenue l'investissement à la fois le plus urgent et le plus payant. »

Il ne semble pas, monsieur le ministre, que vous ayez choisi cette voie, j'ai peur qu'en voulant maintenir à tout prix un programme d'investissements trop ambitieux vous ne couriez au-devant d'une inflation qui sera d'autant plus grave que l'épargne, sur le concours de laquelle vous comptez, ne se reconstituera et ne répondra à votre appel que si vous écartez d'elle toute menace d'inflation.

Le choix à faire, il était hier, il est encore aujourd'hui, entre d'une part le rétablissement d'un équilibre financier garan-

tissant la stabilité du franc et favorisant une expansion économique saine et, d'autre part, une politique d'investissements planifiés, considérée comme un article de foi, analogue à celle qui a prévalu de 1946 à 1951 avec les résultats monétaires et financiers que l'on sait, avec notamment ce résultat singulier que les prix ont augmenté plus vite que la production au lieu de décroître, comme c'est l'usage, avec l'expansion de la production.

Ajouterai-je, mes chers collègues, qu'il n'est pas un d'entre vous qui ne connaisse ou qui n'ait eu l'exemple d'une entreprise privée que la passion de l'investissement a conduit rapidement et directement à la ruine ?

Si je ne vous savais, monsieur le ministre, fort averti et très soucieux, très curieux des réalités, j'inclinerais à penser et à dire que votre budget s'inspire de deux théories que vous connaissez bien. L'une — je reprends vos propres termes — est celle du « déficit comme moyen de stimulation de l'économie en période de rétroprosperité et de ralentissement des affaires », l'autre c'est celle du multiplicateur, chère à Lord Keynes, suivant laquelle tout accroissement de l'emploi consacré à l'investissement stimule nécessairement les industries travaillant pour la consommation et détermine un accroissement total de l'emploi qui est un multiple de l'emploi primaire requis par l'investissement lui-même.

Les théories des économistes ont ceci de commun avec les thérapeutiques que leur efficacité, comme celle des médications elles-mêmes, dépend très exactement, et pour ainsi dire uniquement, du terrain. Je ne crois pas que la conjoncture actuelle soit un terrain propice à la vérification de l'une ou l'autre des théories que je viens de rappeler.

Au reste, je suis trop conscient de la somme de vos connaissances et de l'agilité de votre esprit pour ne pas supposer que, lorsque vous vous penchez sur ces théories — ce qui vous arrive sûrement — vous répétez avec Paul-Louis Courier : « Seigneur ! délivrez-moi du Malin et de la métaphore ».

La preuve, je la découvre dans la déclaration que vous avez faite hier très franchement, suivant laquelle votre projet n'était pas la clé du redressement économique, que c'était le moins mauvais que vous avez pu mettre sur pied. Vous avez aussi prié l'Assemblée nationale de ne pas le rendre pire ; dans cette assemblée, monsieur le ministre, nous tâcherons d'exaucer cette prière. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Lodéon.

M. Lodéon. Mesdames, messieurs, je viens à mon tour rendre hommage à la nouvelle méthode — est-ce bien une nouvelle méthode ? — qui consiste à examiner dans son ensemble le budget de la nation. Nous savons gré à notre rapporteur général d'y avoir pensé et d'avoir ramené l'examen sur des textes synthétiques, au lieu de le disperser sur la plupart des articles, si bien que, seuls, des techniciens ou des comptables pouvaient arriver à dégager une conception exacte. Ainsi donc, grâce à cette méthode, nous pouvons nous faire une opinion.

Celle qui nous vient à l'esprit est dictée par la lecture d'un chiffre, dont le laconisme est inquiétant.

Je lis, en effet, à l'une des pages du rapport de l'excellent M. Berthoin : affaires économiques, plan de modernisation des départements d'outre-mer, 500 millions au lieu de 1.500 millions.

Ce seul chiffre révèle avec éloquence la conception qui a présidé à cette réduction, et ceux qui représentent ces départements d'outre-mer sont inquiets. Moins du fait en soi de la réduction des crédits — puisque c'est la norme adoptée par nécessité budgétaire — mais du fait de son importance : deux tiers des crédits prévus ! Voilà pourquoi nous sommes tenus d'intervenir pour protester contre la conception qui a dicté cette réduction massive.

Est-ce bien le moment de pratiquer ces coupes sèches, alors qu'il est question d'expansion économique, qu'il est question de mise en valeur de l'Union française, alors que tous ces crédits sont autant de placements pour l'avenir — au moment où la France, enfin, se souviendra des immenses possibilités de cette Union française ? Elle pourra ainsi se dispenser d'avoir recours trop fréquemment à l'étranger.

Telles sont les réflexions qui nous viennent. Nous nous devons d'intervenir, au cours de cette séance, pour dénoncer cette situation d'une manière solennelle.

Ce qui nous inquiète, ce n'est pas un fait isolé dans la politique économique et sociale envers nos départements. C'est, au

contraire, un ensemble — et c'est pourquoi nos observations ne s'adresseront pas toutes à M. le ministre des finances et des affaires économiques — qui démontre très nettement que les possibilités de la Nation ne sont pas consacrées, comme par le passé, à la mise en valeur de l'Union française, en particulier des départements d'outre-mer dont nous avons la charge.

Voici quelques exemples. Certains intéressent M. le ministre des finances et des affaires économiques, pour d'autres son ministère a pu être appelé à donner un avis. Qu'il ne considère pas mon intervention comme une dénonciation des agissements du ministère des finances et des affaires économiques, mais, au contraire, comme un regret du malentendu qui peut exister entre ceux qui veulent faciliter l'éclosion de la vie économique et sociale des départements et les services du ministère des finances et des affaires économiques, qui, fonctionnellement, ou par principe, s'opposent à des réalisations qu'ils considèrent par trop coûteuses ou négligeables.

Je vais vous rappeler quelques exemples de la conception de la politique économique et sociale dans ces départements. Je ne veux même pas évoquer les crédits insuffisants ou inexistantes pour entretenir des routes nationales, alors qu'on nous demande de pratiquer le tourisme. Je ne veux pas même parler de l'extinction des crédits quand il s'agit de cette adduction d'eau qui est fortement engagée et qui fera naître l'espoir d'une amélioration de la vie matérielle dans toute cette population du Sud de la Martinique, en particulier. Je ne veux pas parler de l'insuffisance ou de la suppression des crédits qui conduit à l'arrêt de l'équipement sanitaire ou médical. Je veux envisager d'autres faits.

Ainsi, lorsqu'il s'agit des denrées que nous produisons — du rhum, du sucre, des bananes que nous exportons — nous trouvons la même position économique et la même insuffisance d'attention.

Lorsqu'il s'agit du rhum, par exemple, c'est un conditionnement qui a été voté en février de cette année, conditionnement qui a été rendu effectif et applicable au mois d'octobre, et à cette date le décret stipule que ce conditionnement aura effet rétroactif à partir du 1^{er} octobre. Voilà ce qui s'appelle l'encouragement économique, sans compter que le conditionnement prévu exige pour nos alcools un logement par bouteilles qui ne répond pas à nos possibilités et que l'achat à l'étranger, avec des devises étrangères, entraînera l'élévation du prix de revient. Ceci non plus n'est pas un encouragement à la politique économique de ce pays, pas plus que cette demi-hostilité vis-à-vis d'une autre denrée, le sucre. Il a fallu, en effet, des discussions très longues pour arriver à cette conclusion que l'industrie sucrière des Antilles doit être aidée.

Si j'allais plus loin dans le choix de mes exemples, je verrais qu'en ce qui concerne les bananes, par exemple, ce conditionnement qui a été obtenu a donné un caractère départemental au service lui-même chargé de contrôler la qualité des fruits, mais jusqu'à présent le personnel attend son statut. Il est prévu que ce personnel sera payé au moyen d'une taxe prélevée sur la banane et que cette taxe, qui est de 30 centimes au kilogramme net, sur la base de l'exportation de 55.000 tonnes environ, produirait 16 millions de francs. Mais il est également stipulé que la perception de cette taxe sera exclusivement, quelle qu'en soit la perception, réservée au paiement de ce personnel du conditionnement, au point que, si l'exportation n'arrive pas au chiffre indiqué, le personnel ne serait pas payé, si les bananes subissent un arrêt forcé ou le contrecoup de maladies qui sont assez fréquentes, voici par conséquent un personnel qui ne sera pas payé de son travail parce que le texte a été insuffisamment préparé et qu'une conception saine n'a pas inspiré sa rédaction.

S'il vous fallait un autre exemple, je le prendrais dans un autre domaine. Nous avons chez nous une compagnie d'électricité qui est concessionnaire en vertu d'un cahier des charges qui remonte à de nombreuses années. Ce cahier des charges vient d'être transformé et il a été accepté, en France, avant même qu'on ait consulté les organismes qui tous protestent en ce moment, la possibilité d'une augmentation de 40 p. 100, en raison d'investissements nouveaux, ce qui est absolument excessif et qui n'aura pas non plus facilité le développement économique du pays.

Monsieur le ministre, je vais vous citer un autre exemple qui est cher à tous les représentants des départements d'outre-mer. Je sais que, derrière vos fonctions de grand argentier, vous vous intéressez, par une sensibilité native, à certains problèmes humains. Il a été question de la révision de certaines soldes, de la révision du statut du congé des fonctionnaires, de l'allocation d'une certaine indemnité provisoire d'attente. Tout cela sans distinction d'origine. On affirme avec force que ces projets ne trouvent aucun écho du côté du ministère des finances et des affaires économiques qui y est hostile et que, après soixante-

cinq jours de grève qui ont été dommageables pour tout le monde, ces fonctionnaires se heurtent à une grande incompréhension.

De même, la situation équivoque des employés d'une compagnie maritime par rapport aux avantages accordés au personnel né ailleurs que dans le département.

Je veux simplement faire appel à M. le ministre des finances, qui est en même temps ministre des affaires économiques. Je lui dis: ou bien nous voulons tous l'évolution économique et sociale de ces départements d'outre-mer et nous voulons consentir l'effort utile, non superflu, mais indispensable à leur existence. Ou bien nous pensons que ces terres lointaines ne sont pas comprises dans le giron national, qu'il leur faut des mesures exceptionnelles, qu'il faut absolument attendre dans la stagnation. Alors je dis que ce serait la mort de ces départements d'outre-mer. Je pense que trop de déclarations en sens contraire se sont produites pour qu'un instant je puisse envisager pareille déception.

La grande famille française a ses ramifications et sa sensibilité dans ces départements lointains. La France y a déjà fait une œuvre utile et généreuse. Qu'elle ne s'arrête pas en chemin, qu'elle fasse preuve d'un esprit compréhensif dans l'examen bienveillant et juste de toutes ces demandes, soit dans l'ordre économique, soit, plus particulièrement, dans l'ordre social, afin d'éviter des malaises et des perturbations. Autrement, ces départements — je parle de la Martinique spécialement — dont on dit qu'ils représentent le côté poétique de la nation, à force d'attendre, à force d'espérer, risqueraient de perdre confiance.

Je suis persuadé, monsieur le ministre des finances et des affaires économiques, que vous ne le désirez pas et que vous ne tarderez pas à apaiser nos craintes et nos angoisses par une déclaration que nous sollicitons de vous. Vous aurez ainsi rendu à la pensée française le service que nous attendons de toute la nation. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances.

M. Edgar Faure, ministre des finances. Mesdames, messieurs, je ne me propose pas de présenter de longues explications à votre Assemblée qui a bien voulu écouter, hier, avec beaucoup d'attention et de bienveillance, des développements assez techniques. D'autre part, nous aurons l'occasion de reprendre la discussion sur les budgets particuliers et sur la loi de finances. Mais l'intérêt même du débat, la qualité et la courtoisie des interventions m'inclinent à vous présenter quelques observations pour terminer cette journée que nous avons passée ensemble.

Je tiens à donner à M. Lodéon l'assurance que notre sollicitude est acquise aux territoires et aux causes qu'il représente avec tant de dévouement. Il sait, par des expériences passées, que je ne suis pas hostile à l'étude de solutions aux problèmes économiques concernant les départements d'outre-mer. Si je ne me trompe, nous nous sommes déjà rencontrés sur tous ces points et nous avons abouti à des résultats.

L'indication de M. Lodéon, en ce qui concerne les crédits, pourrait être une sorte d'illustration de la difficulté, de la contradiction, devant laquelle se trouve le ministre des finances et, je me permets de l'indiquer, la plupart des parlementaires qui demandent des économies en bloc, parce que l'idée en est séduisante et d'ailleurs juste, mais qui, dans le détail, réclament des augmentations de crédits. Je m'empresse de dire qu'il n'y a là rien de ridicule, étant donné que ces augmentations sont toujours justifiées par des raisons particulièrement valables. C'est pourquoi nous ne pouvons pas discuter sur chaque point et nous ne pouvons opposer aux réclamations, si je puis dire, de détail que des arguments d'économie globale et d'ensemble.

L'idéal serait de mettre en opposition les différentes parties prenantes, chacune pouvant faire résistance à l'autre, tandis que quand chacun s'attaque successivement au ministre des finances, il devient, si je puis m'exprimer ainsi, une sorte de *sparring partner*, et il risque de ne pas en sortir en très bon état. (*Sourires.*)

Ceci me ramène d'ailleurs à l'observation de M. Clavier sur la politique des économies. M. Clavier me trouve pessimiste en matière d'économies. Je lui avouerai que je ne suis pas en effet très optimiste et que l'expérience passée ne m'a pas rendu tel. Je ferai appel ici au témoignage amical de M. le rapporteur général Berthoin. Il se souvient sans doute que, voici quelques années, nous nous rencontrions presque tous les matins, et

souvent l'après-midi, dans un petit salon du ministère des finances, et comme c'était l'été, je crois, on tirait les rideaux, car il y avait du soleil. Nous étions réunis en commission des économies dans laquelle siégeait un autre membre du Conseil de la République qui était, si je ne me trompe pas, votre collègue M. Walker. Tous deux peuvent témoigner qu'il n'est pas facile de faire des économies en prenant les budgets l'un après l'autre.

J'ai déjà fait 25 milliards d'économies sur les premières propositions par lettres rectificatives. Nous avons prévu un nouveau plan de 30 milliards, mais, je le répète, il est plus difficile de faire des économies que de s'abstenir de faire des dépenses. C'est pourquoi je renouvelle mon appel au Conseil de la République, chambre de sagesse et de réflexion, pour qu'il m'aide à éviter les augmentations de dépenses.

M. Pellenc. Pour cela, vous pouvez compter sur nous, monsieur le ministre.

M. le ministre. Je vous remercie, monsieur Pellenc, et je tiens le pari. (*Rires.*)

M. Clavier est, je crois pouvoir le dire, le seul orateur qui ait trouvé que nous risquions de faire trop d'investissements. Il m'a donné raison en ce qui concerne la procédure de débudgétisation, tout en trouvant que son application pratique n'était pas encore suffisante.

Bien sûr! Il faut une période de transition. C'est pourquoi j'ai fixé une avance globale du Trésor, mais vous entendez bien que c'est une avance globale subsidiaire, supplétive, et non pas un crédit budgétaire et, d'année en année, nous parviendrons au système normal. Je donne bien volontiers raison sur ce point à M. Clavier, l'investissement doit normalement être financé par l'épargne; la politique d'investissement ne doit pas être uniquement entre les mains de l'Etat, bien que, dans la structure actuelle, il ne puisse pas s'en désintéresser.

Je serais heureux, si nous avions plus de temps, d'engager avec M. Clavier d'agréables polémiques sur les phénomènes du budget cyclique et notamment du multiplicateur. Voyez-vous, monsieur Clavier, le multiplicateur, et vous serez de mon avis, est un des rares points où la doctrine de lord Keynes ne puisse pas être contestée, car le multiplicateur existe, mais nous ne pouvons pas en faire un grand usage parce qu'il est extrêmement difficile de le chiffrer.

J'en viens maintenant aux observations présentées par M. Coudé du Foresto.

M. Coudé du Foresto recommande des réformes de structure à caractère quasi révolutionnaire. C'est également une bonne idée, mais peut-on les réaliser aisément — car je ne sais plus si c'est M. Coudé du Foresto ou M. Walker qui a insisté sur le caractère parcellaire des structures en France en indiquant le nombre moyen d'employés dans l'industrie et dans l'agriculture. Il est très difficile de faire des révolutions dans ces conditions. Si l'on veut substituer de grosses affaires aux petites, les inconvénients sociaux dépasseront sans doute les avantages qu'on en attend sur le terrain économique. Si, par contre, nous voulons maintenir la petite entreprise, le foyer rural, la main-d'œuvre familiale, évidemment nous serons obligés de jouer sur un plasma extrêmement complexe, sur un organisme tellement différencié qu'il ne se prête pas aisément, comme dans certains pays, à l'action de masse.

Il faut que nous tenions compte aussi du caractère des Français, de leurs habitudes. Il est de fait — je parlais l'autre jour du phénomène de la construction, par exemple — qu'on ne ferait pas facilement loger les Français dans une ville de bois construite en un endroit déterminé, comme cela se fait en Amérique, pour les transporter quelques années après dans un autre endroit. Ils veulent rester là où ils étaient, là où sont enterrés leurs aïeux, là où ils ont été élevés.

En pleine reconstruction, notamment, on aurait pu penser que des gens habitant le désert profiteraient des circonstances pour aller s'installer ailleurs; pas du tout, ils ont rebâti leur ferme, leur maison au même endroit ou à cinquante mètres d'où ils étaient précédemment.

Alors, quand M. Coudé du Foresto me disait, au sujet des réformes de structure: « Vous présentez une réforme lilliputienne, notamment pour la réforme fiscale », je ne suis pas sûr que, lorsqu'on passera à son examen, la réforme fiscale apparaîtra à M. Coudé du Foresto, et à d'autres aussi, comme aussi lilliputienne.

Je ne me prononce pas sur l'opportunité, mais sur l'envergure de la réforme. Le jour où nous avons remplacé la taxe de transaction et la taxe locale qui nécessitent des comptabilités

compliquées — il y a des taux différentiels — et le forfait des B. I. C. par un impôt forfaitaire annuel assis sur des signes objectifs, réalisant ainsi l'avantage de faire transiter une partie de l'impôt indirect sur l'impôt direct, et remplacé le système de la déclaration, qui correspond aussi peu que possible au caractère latin du Français, par un système plus objectif, je peux dire, sans me prononcer, je le répète, sur l'avantage ou l'inconvénient d'une pareille mesure, que cette réforme n'a rien de filliputien !

M. Pellenc. Ce sera une vraie révolution !

M. le ministre. Les réclamations que vous recevrez ou que vous ferez vous-mêmes n'auront pas un caractère microscopique et insignifiant non plus. (*Sourires.*)

M. le rapporteur général. Il y a des choses extrêmement intéressantes dans le projet.

M. le ministre. Nous aurons l'occasion d'en discuter plus longuement.

M. Coudé du Foresto a dit très justement que notre structure était mi-libérale, mi-socialiste. C'est pour cela qu'elle est toujours dans un équilibre délicat, puisque, pour peu qu'on la pousse d'un côté, on peut la rendre plus socialiste encore et que si, au contraire, on veut revenir de certaines socialisations vers des libéralisations, les difficultés sont les mêmes que pour réaliser des économies.

Il est relativement aisé de s'abstenir de faire une nationalisation, mais il est beaucoup plus difficile, encore que ce ne soit pas sans exemple — les Anglais le font — de faire ce qu'on appelle — on me reproche souvent d'user de termes barbares, mais je ne les invente pas — la « reprivatisation » d'une affaire.

M. Coudé du Foresto nous a, d'autre part, beaucoup divertis, tout en disant des choses très justes, en nous rappelant que si nous avions encore des diligences, nous verrions des syndicats spécialisés s'opposer à l'introduction de l'automobile ou demander de fortes subventions pour maintenir les diligences. Nous voyons d'ailleurs les difficultés rencontrées pour faire fonctionner la télévision !

D'autre part, ne demandons-nous pas tous les jours, y compris les membres de votre assemblée, que je ne critique nullement, de soutenir des affaires qui ne sont pas rentables dans le domaine des mines ou dans d'autres domaines ? Chaque cas doit donc être résolu en lui-même.

Je voudrais enfin, répondant toujours à M. Coudé du Foresto, faire une réflexion — qui me ramène d'ailleurs à la réforme fiscale — sur les signes extérieurs. Je crois qu'il faut accorder une place importante aux signes extérieurs et que, sous réserve des détails, il importe de limiter la preuve contraire. Il faut tout de même en finir avec ce vice initial du système des impôts directs, en France, qui empêche toute fiscalité raisonnée. Chaque fois qu'on parle d'augmenter une charge fiscale ou de la répartir d'une manière différente, on se heurte à l'illogisme de l'impôt direct qui frappe en grande partie des salariés et des cadres qui se plaignent déjà de l'insuffisance de leurs salaires. Lorsque nous considérons la statistique des contribuables qui payent l'impôt sur un revenu de quelques millions, voire d'un million seulement, nous sommes stupéfaits. Il y a là quelque chose d'anormal. De là nous est venue l'idée que, dans le cas d'un contribuable qui vit sur son capital dans des conditions telles qu'il a des signes extérieurs de fortune réels — ceci ne s'applique évidemment pas aux gens qui vivent sur un train de vie très modeste — nous restons toujours dans la notion juridique du capital, mais nous ne sommes plus dans la notion économique du capital considéré comme instrument de production.

Dans la pratique, c'est le seul moyen d'en finir avec ces cas scandaleux, quoique rares, qui sont une des causes des grèves si préjudiciables au pays, déclenchées cet été à un moment où tant de travailleurs se sont vrités du luxe affiché par certains. On ne critiquait d'ailleurs pas le patron important de la région, dont on respecte le rôle d'animateur économique, mais ces personnes peu connues, aux moyens d'existence discutables, ces gens qui prétendent avoir gagné à la loterie, vivre sur leur capital, ou être entretenus par un parent à l'étranger.

En contre-partie, nous allons essayer d'appliquer cette formule des comptes d'épargne qui permettrait d'alléger la charge écrasante de l'impôt pour le contribuable le plus frappé. Bien entendu, ce compte d'épargne doit être manié avec délicatesse. Aussi, ne s'appliquera-t-il, au départ, qu'aux augmentations de revenus d'une année sur l'autre, pour éviter que quelqu'un

liquide un bien en prétendant qu'il va constituer une épargne nouvelle. De même, la réforme ne s'appliquera qu'aux nouveaux investissements constituant un enrichissement pour la collectivité, sans faire de distinction entre le secteur public et le secteur privé. Je précise, en outre, que ce compte d'épargne ne sera jamais considéré, par M. Ulver et par moi-même, comme un moyen d'amener des fonds dans les caisses de l'Etat.

M. Maurice Walker. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Walker, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Maurice Walker. Le critère qu'il faudrait retenir pour juger la valeur de ces investissements devrait être la place qu'ils occupent dans le plan. L'avantage accordé devrait aller aux investissements répondant à la conception du plan; ceux qui ne s'intègrent pas dans le plan ne sont pas nécessairement productifs et bénéfiques pour la collectivité.

M. le ministre. Bien sûr, nous devons étudier soigneusement ces critères. Mais je rappelle que parmi les investissements productifs figurent la construction immobilière, la souscription de valeurs mobilières, toutes opérations qui sont faites sous le contrôle du ministère des finances et des affaires économiques.

Le plan est sans doute une chose excellente et nécessaire, mais il ne faut pas non plus avoir une sorte de mysticisme des plans !

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ce sujet.

M. le rapporteur général. Certainement !

M. le ministre. Nous en reparlerons et je m'excuse d'avoir fait ces quelques digressions.

J'en viens à l'exposé de mon ami M. Pellenc, qui nous valut les petites algarades habituelles, mais qui n'entachent en rien l'amitié que je lui porte, l'estime que je lui dois et qu'il me rend bien, je crois. (*Sourires.*)

M. Pellenc. Tout à fait.

M. le ministre. M. Pellenc applique à son extrême compétence un esprit de système qui le conduit parfois à des conclusions, valables sans doute, mais plus sur le plan de la théorie que sur celui de la pratique.

Il nous a parlé de la question des économies — j'en ai déjà parlé tout à l'heure — et il nous a cité quelques exemples. Je ne suis pas en désaccord avec M. Pellenc et, pour les échanges extérieurs, je ne renie pas ce que j'ai dit. Avec M. Bernard Lafay, nous avons créé une commission; je sais que la création de commission prête à rire, mais dans la pratique, il nous faut consulter des personnes qualifiées pour avoir, parmi ces différents services qui font double ou triple emploi, lequel il faut supprimer, car chacun prétend que c'est l'autre. Comme nous n'avons pas la science infuse, nous sommes bien obligés de nous entourer de renseignements. Nous avons donc entrepris ce travail, mon collègue M. Bernard Lafay et moi, avec la volonté d'aboutir.

De même, en ce qui concerne la question des théâtres nationaux, je ne me suis nullement opposé à la suggestion faite par M. Pellenc.

M. Pellenc. Mais vous ne disposerez plus des décrets à ce moment-là.

M. le ministre. On ne peut pas faire tout en même temps. Nous avons déjà remué pas mal de textes; mais si le Parlement veut nous rendre l'usage des décrets... (*Sourires.*)

M. Pellenc. Vous ne pensez tout de même pas que vous avez affaire à un Parlement à éclipses pour vous donner une arme à répétition !

M. le ministre. Voici la véritable leçon que j'ai tirée de ces décrets. Vous avez pu ironiser tout à l'heure sur certains sujets, mais, voyez-vous, ce qui est ironique, ce n'est pas que le Gouvernement ait pu prendre ces décrets, mais c'est plutôt que la démarcation entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif

soit telle normalement qu'il aurait fallu réunir le Parlement pour statuer sur la question des sapeurs-pompiers et celle des dépôts d'étalons.

Il valait mieux tout de même ne pas déranger les deux assemblées et faire régler ces questions par le pouvoir exécutif.

Vous avez bien voulu reconnaître qu'un certain nombre de ces décrets étaient valables quoique peut-être d'une efficacité limitée. Au fond, on commet souvent une erreur d'interprétation sur cette formule des décrets-loi. Beaucoup de gens pensent que les décrets-lois permettent au Gouvernement de faire ce que le Parlement ne ferait pas et cela, je crois, n'est pas vrai. Les mêmes causes qui empêchent le Parlement d'agir valent aussi pour le Gouvernement. Le Parlement n'est pas la seule force de propulsion ou de résistance dans le pays, il y a aussi les forces syndicales, l'opinion publique.

L'utilité des décrets-lois est de permettre d'aboutir, de sortir de l'enlisement des travaux parlementaires, dû à la méthode que nous connaissons bien tous. Pratiquement, ce que le Gouvernement tire des décrets, c'est à peu près ce qu'aurait permis d'obtenir le travail du Parlement s'il avait pu aboutir à une solution raisonnable, en commission et en séance. Il ne faut pas attendre autre chose de la formule des décrets-lois. Vous auriez intérêt à la rendre permanente sous cette forme, ou tout au moins à donner au Gouvernement des délégations plus étendues.

Pour citer l'exemple de la détaxation, il peut être très commode de pouvoir procéder du jour au lendemain. Au contraire — c'est ce qui a été fait du temps du gouvernement Mayer — si je dépose un texte sur le bureau de l'Assemblée nationale, cela prend plusieurs mois, les personnes intéressées attendent la promulgation de la loi et, au lieu de faciliter les affaires, on les aura ralenties.

Je voudrais traiter maintenant de la question des entreprises nationalisées pour répondre aux observations de M. Pellenc, dont je ne conteste pas d'ailleurs la portée. Quand vous avez eu la liste des affaires qui sont entre les mains de l'Etat et des filiales des sociétés nationales, vous avez utilisé un travail fait par le Gouvernement, un gouvernement précédent d'ailleurs, ce qui prouve que les gouvernements font tout de même un effort pour faciliter le contrôle parlementaire.

Maintenant il faut aller plus loin. J'ai pris, par le moyen des décrets-lois, une première mesure. J'ai établi un contrôle des affaires financées par lettre d'agrément; il s'agit là d'affaires qui ne sont même pas nationalisées, d'affaires privées auxquelles on accorde des crédits par lettre d'agrément. Une proportion assez forte de ces affaires ne sont pas de bonnes affaires. M. Pellenc a dans l'esprit les mêmes exemples que moi, sur lesquels je n'insisterai pas à cette tribune et dont nous avons parlé en commission. Je pense que ce contrôle à l'avenir nous permettra d'économiser un certain nombre de milliards, car c'est par milliards que se chiffrent ces pertes pour l'Etat.

Quant aux entreprises nationalisées, évidemment il y a un problème. Ou bien on les laisse aller, et elles vont peut-être commettre des erreurs; ou bien on multiplie les contrôles, et alors elles se plaignent de n'être pas bien placées dans le secteur concurrentiel, d'être privées de l'autonomie nécessaire à leur exploitation.

Tous ces problèmes sont difficiles. En tout cas ce que j'ai entrepris de faire, c'est de réaliser peu à peu la participation que l'Etat se trouve avoir dans des affaires qui normalement ne le regardent pas. Là non plus on ne peut pas aller trop vite, car souvent ces affaires ne se prêtent pas à l'adjudication. Inversement le ministre ne peut pas prendre des décisions qui qui seraient susceptibles de jouer en leur faveur. Il faut donc prévoir des critères d'évaluation, de choix. Là aussi intervention d'experts et de commissions; nous sommes actuellement engagés dans cette voie.

Dernière réflexion. On discute toujours de l'optimisme et du pessimisme, vous voyez bien qu'hier je n'ai pas pris un ton satisfait, un ton prétentieux. M. Pellenc est parti de l'analyse des déficits globaux. Sur ce point je ne lui donne pas tort. Si vous traitez des déficits mensuels — je parle au point de vue des paiements extérieurs — vous pouvez constater que, pendant l'année 1952, la moyenne mensuelle était de 36 millions d'unités de comptes, que pour le premier semestre de 1953, elle était de 34,5 millions d'unités de compte, que, depuis le mois de juillet jusqu'à maintenant, elle tourne aux environs de 14 millions d'unités de compte, c'est-à-dire la moitié de la période comparable de l'année dernière.

Donc accroissement absolu du déficit? Bien sûr, puisque chaque mois ajoute son déficit au déficit précédent accumulé, mais, dans le relatif, amélioration certaine et importante.

Dans un autre sens, les réserves d'or et de dollars du fonds de stabilisation des changes et les disponibilités à vue de la Banque de France, qui étaient à un niveau extrêmement faible, arrivent maintenant à une proportion raisonnable.

D'autres signes sont assez favorables, notamment en ce qui concerne la spéculation. Le taux de report avait atteint 17 p. 100; il était encore de 9,15 p. 100 en mai dernier; il est aujourd'hui tombé à 3,90 p. 100.

En ce qui concerne les prix, vous savez que les prix de gros et les prix de détail sont eux-mêmes en diminution. Dans l'ensemble, nous enregistrons un certain nombre de signes favorables auxquels s'ajoutent, comme je le disais hier, des signes de reprise encore très légers et dont je voudrais m'abstenir de faire une interprétation systématique. Je préfère constater de tels signes plutôt que des signes inverses.

Enfin, pour répondre à M. Pellenc, je dirai un dernier mot de l'emprunt. Les propositions d'émission que j'ai faites au Parlement ne pourront pas, me semble-t-il, rencontrer sa censure. Il ne s'agit pas du tout d'accorder des avantages ruineux pour le Trésor. Je reviendrai, d'ailleurs, sur ce thème lorsque le problème viendra en discussion.

Actuellement, sont émis des bons du Trésor à cinq ans, dont le principal avantage est d'être exemptés de la surtaxe progressive. C'est ce qui fait leur intérêt. Je voudrais porter cette formule à dix ans parce que les disponibilités flottantes constantes de la trésorerie, comme tout le monde le sait, servent à des investissements. Or normalement le terme de cinq ans est un trop court terme pour l'investissement et l'évolution vers un terme allongé à dix ans correspond non pas à un procédé habituel du Trésor, mais à une conception économique saine et que, je pense, vous approuverez.

J'ai écouté avec le plus grand intérêt l'analyse faite par M. Walker. Comme je me suis permis de l'interrompre sur la question la plus importante de son exposé, qui est la question internationale, il m'excusera de ne pas y revenir et d'ajouter, puisqu'il a parlé lui aussi de dépenses, que toutes les difficultés des budgets sont dues aux propositions de dépenses. Si vous ouvrez un journal, vous lirez qu'un ou deux budgets sont en panne à l'Assemblée nationale, par suite de demandes de crédits nouvelles.

M. Saller déclare qu'il n'y a pas assez d'investissements alors que M. Clavier trouve qu'il y en a trop, ce qui prouve, comme l'a dit si justement M. Saller, qu'il faut toujours naviguer entre Charybde et Scylla, ce qui ne veut pas dire que je compare M. Saller à Charybde et M. Clavier à Scylla. (Sourires.)

J'ai pris une mesure que je crois bonne. Je peux me tromper, mais il faut essayer. Cette mesure n'est pas une limite. J'espère pouvoir faire d'autres investissements si les circonstances s'y prêtent.

Votre discours, monsieur Saller, révèle des contradictions. Vous craignez qu'on fasse des appels à la Banque de France, vous dites qu'ils sont nuisibles. Or si vous me demandez des engagements plus élevés de la part du Trésor, vous accroissez les risques que l'on peut avoir de s'adresser à la Banque de France. Il faut prendre une juste mesure; c'est, je crois, ce que j'ai fait. Quant à la mise en valeur des territoires d'outre-mer, nous y tenons; cela ne m'empêchera pas de dire que les crédits d'investissements n'ont pas toujours été employés au mieux là-bas.

M. Pellenc. Bien sûr!

M. le ministre. Nous avons pris des dispositions, justement en faisant passer les demandes d'aide devant les commissions compétentes auxquelles elles échappaient jusqu'alors.

M. Saller. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Saller, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Saller. On répète beaucoup que les investissements d'outre-mer ont été mal faits, que les crédits ont été souvent mal employés. Je me permets de dire à ceux de mes collègues qui pensent ainsi qu'ils connaissent mal les difficultés auxquelles on se heurte dans les pays tropicaux pour faire des investissements. Ces difficultés ont été d'autant plus grandes que l'on s'est mis brusquement, sans qu'on ait eu le temps de faire

les préparations nécessaires — car, avant la guerre, elles n'avaient pas été faites — à exécuter un énorme programme d'investissements, dans des pays où la nature n'est pas aussi tempérée que dans la métropole et où les éléments démolissent quelquefois les efforts des hommes.

Je voudrais vous signaler également, monsieur le ministre, que si je vous ai demandé plus d'investissements, je vous ai également indiqué le moyen — qui a d'ailleurs été employé sans grand succès, je le reconnais, l'année dernière — de procurer à la trésorerie ou à l'Etat des possibilités d'emprunt qu'il pourrait utiliser pour faire ces investissements. Nous avons incontestablement une richesse considérable qui dort inemployée. Il est possible, je pense, avec une méthode appropriée, de l'utiliser. Une richesse employée est plus utile qu'une richesse inemployée.

M. le ministre. Je vous entends bien, monsieur Saller, et votre observation est pleine d'intérêt. La gestion financière est une gestion continue. Ce n'est pas parce que vous voterez un budget un jour déterminé qu'on ne fera plus rien. Il est évident que, si des disponibilités de capitaux considérables se manifestent, nous en tirerons des conséquences utiles.

Cependant, en ce qui concerne votre raisonnement sur l'or, il mérite une légère rectification. Il est certain que l'or thésaurisé est une richesse inemployée. Si l'or thésaurisé est apporté à l'Etat, dans quelle mesure est-il un instrument d'investissement réel et non inflationniste ? Il l'est uniquement dans la mesure où il est utilisé dans la balance des comptes. Si vous utilisez cet or au delà du déficit de la balance des comptes, qu'est-ce que vous pouvez en faire ? Le mettre à la Banque de France et imprimer des billets ? Mais, à ce moment-là, au point de vue de l'équilibre économique du pays et quoi qu'il y ait là un intérêt pour l'avenir à avoir cet or en réserve, vous constatez le même phénomène inflationniste, rigoureusement le même que si vous imprimez purement et simplement des billets.

M. Saller. C'est la même chose quand vous empruntez des billets.

M. le ministre. La chose est différente avec les billets, monsieur Saller. Je sais que la question est controversée et que certains auteurs pensent que l'emprunt est toujours inflationniste. Ce n'est nullement mon avis. Evidemment, il y a des gens qui thésaurisent des billets comme de l'or, mais le phénomène est très différent. La personne qui vous apporte des billets ne les dépense plus; alors que si elle les gardait, elle aurait une assez forte chance de les dépenser un jour.

Pour l'or thésaurisé, la question se pose différemment: le possesseur d'or ne pourrait le thésauriser qu'en l'échangeant contre des billets apportés par une personne qui, par hypothèse, achèterait de l'or et, par conséquent, stériliserait sa propre consommation.

Je ne voudrais pas que nous soyons amenés ici dans les confins du « keynisme », dont j'étais sorti au bras de M. Clavier, et je voudrais trouver du côté de M. Ramette un secours — ce n'est pas volontaire, c'est l'ordre de mes feuillets de réponse aux questions.

Cela ne nous rajeunit pas, car il me souvient d'anciens débats dans l'enceinte de l'Assemblée nationale où nous avons commenté des budgets; M. Ramette trouvait que mon budget n'était pas bon et je lui répondais que, s'il en faisait un, il ne serait certainement pas beaucoup plus joli. Pour en finir avec l'exposé de M. Ramette, je dois dire qu'il a été tellement gentil que je m'efforce d'y trouver des sujets de contradiction, mais qu'ils ne prennent pas l'envergure à laquelle j'étais habitué. M. Ramette critique mon budget militaire. Félicitez-moi, monsieur Ramette, puisqu'enfin il est diminué au lieu d'être augmenté.

Vous nous dites: « Vous préparez un budget de guerre », mais, monsieur Ramette, le fait d'avoir des dépenses militaires n'est pas nécessairement l'indice d'une intention agressive. La preuve, c'est que vous êtes parfaitement convaincus des intentions pacifiques de tel pays, mettons, si vous le voulez, l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Or, l'U. R. S. S. a un budget militaire proportionnellement plus important que le nôtre. Cela prouve donc qu'un pays tout à fait pacifique peut avoir un budget militaire plus élevé que celui que nous avons en France.

M. Ramette. En pourcentage, il est moindre.

M. le ministre. Quant à vouloir la paix, monsieur Ramette, je suis parfaitement d'accord avec vous sur ce point et vous

savez, avec toute l'Assemblée — qui ici désire vivement la paix et croit à sa possibilité — que j'envisagerai toujours avec un préjugé favorable tout indice dans ce sens. Evidemment, dans les deux cas on risque de se tromper, mais c'est comme l'argument du pari de Pascal; si c'est vrai, si vraiment la paix peut s'établir, si la compréhension règne, quelle chance pour le monde! Si c'est faux, nous n'avons que l'inconvénient de nous trouver dans la situation où nous étions précédemment. Seulement jusqu'ici, monsieur Ramette, je ne crois pas que ce soit la France ni même le Gouvernement actuel qui ait fait preuve d'intentions agressives vis-à-vis de qui que ce soit. (*Très bien! très bien!*)

Et, puisque nous avons prononcé ces mots, laissez-moi vous rappeler que, si nous éprouvons actuellement toutes ces difficultés, budgétaires ou autres, c'est parce que notre pays, malgré ses intentions pacifiques, a subi deux lourdes et longues guerres et doit encore faire face à tant de difficultés extérieures.

C'est sur le vœu que cette situation prenne fin que je voudrais conclure cet exposé, en remerciant le Conseil de la République de son attention. (*Applaudissements.*)

M. Armengaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud. Je voudrais répondre en quelques mots seulement à M. le ministre des finances.

Je présenterai d'abord une brève observation: les discussions qui se sont instaurées aujourd'hui ne sont pas nouvelles, et, si l'on examine un document qui a été publié il y a très longtemps, le rapport du comité des experts constitué par le décret du 31 mai 1926 — c'est une bonne lecture, mes chers collègues — on constate qu'un certain nombre de choses qui ont été dites dans cette Assemblée hier et aujourd'hui s'y trouvaient déjà. Je citerai les réflexions sur la présentation budgétaire, sur les nécessités d'adapter l'économie française à l'évolution technique du monde, sur la fraude fiscale, sur le caractère fallacieux de l'accroissement constant des taxes indirectes, sur le déficit de la trésorerie et sur l'encouragement aux investissements productifs. Il semble donc bien que toutes ces questions ne sont pas nouvelles et que les difficultés des générations se suivent et se ressemblent.

Ma deuxième observation et la suivante: je ne crois pas, monsieur le ministre, dans vos réponses à nos collègues, que vous ayez fait allusion à l'intégration de notre économie dans une Europe, bonne ou mauvaise; en particulier, je voudrais attirer votre attention sur les difficultés que rencontre notre économie, du fait d'une fiscalité directe ou d'une fiscalité indirecte, dont les effets sur les prix de revient sont infiniment plus élevés qu'ils ne le sont dans les autres pays, par suite de la structure des prix et de celle de la fiscalité elle-même. Je voudrais vous dire, aujourd'hui, à l'heure où l'on parle, à tort ou à raison, de faire l'Europe — et nous avons déjà commencé avec la communauté du charbon et de l'acier — qu'il ne faut pas faire passer les impératifs européens avant les impératifs budgétaires. Je voudrais qu'à cet égard le Gouvernement prit les initiatives nécessaires, ne serait-ce que dans le domaine limité du pool charbon-acier.

Voici ma troisième observation: je ne pense pas, monsieur le ministre, qu'il y ait le moindre redressement possible sans un certain nombre de choix. M. Mendès-France a longuement exposé cette question à l'Assemblée nationale, notamment dans deux discours, dans son discours d'investiture et dans ses réponses aux questions du mois de juin dernier. Il l'avait déjà fait, d'ailleurs, dans différentes occasions. Je pense donc que certains choix doivent être faits.

M. le ministre. Lesquels ?

M. Armengaud. Ces choix, intérieurs et extérieurs, n'ont pas été faits. Je ne vous le cache pas, monsieur le ministre, pas plus qu'à mes collègues, qui le savent bien. Il y a de grandes difficultés et vous les avez évoquées en disant que, chaque fois qu'on veut toucher à une partie prenante, celle-ci pousse les hauts cris et s'empresse de déclarer que ce qui est bon pour elle ne l'est pas pour son voisin, ou réciproquement.

Les problèmes sont néanmoins posés. Il faudra tout de même bien qu'un jour ou l'autre le pays tout entier en prenne conscience et se décide aux sacrifices indispensables.

Voici, enfin, ma dernière observation: M. Walker a parlé tout à l'heure de la commission de vérification des comptes de la Nation. C'est vous-même, monsieur le ministre des finances,

alors que vous étiez président du conseil, qui avez installé cette commission. Je me souviens que, lorsque vous avez installé M. Mendès-France à la présidence, vous nous avez demandé de bien travailler. Je pense que l'équipe que nous avons constituée a tout de même apporté un certain nombre d'informations — M. Walker y faisait d'ailleurs allusion tout à l'heure. Or, j'ai l'impression que personne dans le pays ne se rend compte de la valeur du document qui résulte de nos travaux. Jusqu'à présent, la discussion budgétaire, la répartition des impôts, la répartition des charges entre les diverses parties de la population, les transferts effectués ou à venir, toutes ces choses sont à peu près complètement ignorées. Je souhaite, monsieur le ministre, que, l'année prochaine, avant les discussions budgétaires, le Gouvernement soit en mesure de nous présenter, comme on le fait aux Etats-Unis, en Angleterre et en Allemagne, un document clair et précis, résumant les comptes de la Nation, indiquant les transferts, les différentes catégories de citoyens supportant telle ou telle charge et celles qui, au contraire, émarginent au budget, soit de l'Etat, soit des autres secteurs de production ou de distribution.

Je ne demande pas qu'on présente à chacun d'entre nous les fameux tableaux de Léontiev sur lesquels les économistes discutent encore. Mais lorsque, en possession de documents clairs, nous connaîtrons tous exactement la situation, j'ai l'impression que les réformes fiscales auxquelles certains faisaient allusion ou même les réformes tout court seront beaucoup plus aisées, chacun sachant de quoi il s'agit, chacun sachant que les sacrifices qui sont demandés au pays seront mieux partagés.

Je vous demande simplement, pour l'année prochaine, de faire en sorte que ce document soit établi au plus tôt, avec le concours de tous ceux dont la bonne volonté nous permettra de faire œuvre utile. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Nous abordons l'examen du budget annexe des monnaies et médailles.

La parole est à M. le rapporteur de la commission des finances.

M. Litaize, rapporteur de la commission des finances. Mes chers collègues, après ce débat relativement prolongé, où l'éloquence, la raison, le bon sens et la science financière se sont conjugués pour vous charmer et vous instruire, sinon pour vous convaincre, vous me saurez gré de ne pas faire de longs commentaires sur un budget qui n'en appelle point.

Mon rapport a d'ailleurs été imprimé et distribué. Je m'en remets donc à la sagesse du Conseil pour le vote de ce budget. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet de loi.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er} :

« Art. 1^{er}. — Le budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1954 est fixé, en recettes et en dépenses, à la somme totale de 25.760.100.000 francs. Ces recettes et ces dépenses sont réparties par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi. Elles s'appliquent, à concurrence de 25.659.100.000 francs, aux recettes et aux dépenses d'exploitation et, à concurrence de 101 millions de francs, aux recettes extraordinaires et aux dépenses d'équipement. »

L'article 1^{er} est réservé jusqu'au vote des chapitres figurant à l'état annexé.

Je donne lecture de cet état :

DEPENSES

I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

Personnel.

« Chap. 1000. — Personnel commissionné, 47.158.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 1000.

(*Le chapitre 1000 est adopté.*)

M. le président. « Chap. 1010. — Indemnités du personnel commissionné, 9.999.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 1020. — Indemnités résidentielles, 89.462.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 1030. — Salaires du personnel ouvrier, 510 millions 560.000 francs. » — (*Adopté.*)

Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

« Chap. 3000. — Remboursement de frais, 1.745.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 3010. — Entretien des bureaux et du matériel, 8 millions 254.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 3020. — Remboursement à diverses administrations, 6.322.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 3030. — Entretien des ateliers et du matériel d'exploitation, 246.510.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 3040. — Matériel automobile, 5.604.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 3050. — Matériel neuf et installations nouvelles, 34 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 3060. — Fabrication des monnaies, 2.735 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 3070. — Fabrication des médailles, 99 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 3080. — Fabrications annexes, 150.000 francs. » — (*Adopté.*)

Charges sociales.

« Chap. 4000. — Prestations et versements obligatoires, 87 millions 882.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 4010. — Secours, 400.000 francs. » — (*Adopté.*)

Dépenses diverses.

« Chap. 6000. — Retrait des monnaies françaises démonétisées, 4.190 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 6010. — Application au fonds d'entretien de la circulation monétaire. » — (*Mémoire.*)

« Chap. 6020. — Financement de travaux d'équipement, 101 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 6030. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — (*Mémoire.*)

« Chap. 6040. — Dépenses des exercices clos. » — (*Mémoire.*)

« Chap. 6050. — Revalorisation du fonds de roulement. » — (*Mémoire.*)

« Chap. 6060. — Application au Trésor de l'excédent des recettes sur les dépenses, 17.587.054.000 francs. » — (*Adopté.*)

II. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Équipement administratif et divers.

« Chap. 57-00. — Travaux immobiliers. — Gros outillage, 101 millions de francs. » — (*Adopté.*)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}, avec la somme de 25.760 millions 100.000 francs, résultant des votes émis sur les chapitres de l'état annexé.

(*L'article 1^{er}, avec ce chiffre, est adopté.*)

M. le président. « Art. 2. — Il est ouvert au ministre des finances et des affaires économiques, au titre des dépenses d'équipement imputables sur le budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1954, une autorisation de programme de 101 millions de francs applicable au chapitre 5700: « Travaux immobiliers. — Gros outillage ».

« L'autorisation de programme ainsi accordée sera couverte tant par les crédits de paiement couverts à l'article 1^{er} de la présente loi que par les crédits de paiement à ouvrir sur les exercices ultérieurs. » — (*Adopté.*)

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

(*Le Conseil de la République a adopté.*)

— 7 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1954 (III. — Affaires économiques).

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 572, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Saller un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de la présidence du conseil (Etats associés) pour l'exercice 1954 (n° 518, année 1953).

Le rapport sera imprimé sous le n° 570 et distribué.

J'ai reçu de M. Litaise un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1954 (n° 524, année 1953).

Le rapport sera imprimé sous le n° 571 et distribué.

— 9 —

RECLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 1^{er} décembre, à quinze heures :

Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de l'industrie et du commerce :

1° Quelle attitude il compte adopter, lors de la discussion par le conseil des ministres de la Communauté charbon-acier, des projets d'investissement qui sont envisagés par la Haute autorité ;

2° S'il entend accepter que la plus grande part de ces investissements soit accordée aux industries de la Ruhr ;

3° S'il entend subordonner toute acceptation du plan à la mise en route, sur le compte de ces investissements, du canal de la Moselle ;

4° S'il entend subordonner les investissements envisagés en Sarre à l'acceptation par la république allemande des conventions récemment signées entre la France et la Sarre. (N° 426.)

II. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de l'industrie et du commerce quelles dispositions le Gouvernement envisage afin de rendre à la France, au sein de l'Assemblée constituée en application du traité sur le charbon et l'acier, une représentation égale à celle de l'Allemagne et de l'Italie. (N° 434.)

III. — M. Auberger expose à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale que les caisses régionales d'assurance vieillesse réclament à des vieillards septuagénaires, octogénaires et même nonagénaires le remboursement de sommes importantes qu'ils ont perçues au titre de l'allocation temporaire pendant plusieurs années et qui leur a été supprimée par la suite ; lui signale que les sommes importantes qui sont réclamées correspondent généralement à l'équivalent de plusieurs années d'allocation artisanales ou agricoles au taux actuel ; que les intéressés, généralement démunis de ressources, se voient cependant menacés d'une intervention des caisses régionales auprès de la caisse à laquelle ils sont rattachés, afin de parvenir à récupérer

le montant des sommes perçues au titre de l'allocation temporaire ; estime que cette mesure, qui aboutit à priver des vieillards de leurs faibles moyens d'existence, est profondément injuste et inhumaine ; et lui demande quelles mesures il compte prendre afin de maintenir à ces vieillards sans ressources l'allocation insuffisante qui leur est servie et que cessent les abus commis par les caisses d'assurance vieillesse dont le rôle devrait être d'atténuer la misère et non de l'aggraver. (N° 430.)

IV. — M. Jean Coupigny demande à M. le ministre des affaires étrangères pour quelles raisons des licenciements sont actuellement encore effectués au service des affaires allemandes et autrichiennes à l'encontre d'agents, résistants authentiques, bénéficiaires de la loi du 26 septembre 1951, et dont les titres ont été reconnus valables par la commission centrale des anciens combattants ; rappelle que la loi du 3 février 1953, dans son article 6, paragraphe II, n'a pas été suivie d'effet et que la loi du 26 septembre 1951, titularisant certaines catégories de résistants, semblait devoir protéger les agents temporaires encore en place jusqu'à leur titularisation ; remarque que ce sont ces agents qu'on licencie actuellement, ce qui semble une erreur du point de vue financier, puisqu'ils continuent à être rémunérés sur les crédits afférents à leur administration d'origine jusqu'à leur titularisation, conformément à l'article 19 du décret du 6 juin 1952 ; et demande, en conséquence, s'il ne serait pas plus simple de conserver en place ces agents et de procéder à la réintégration immédiate de ceux qui ont déjà été licenciés, ce qui serait conforme aux lois du 26 septembre 1951, du 3 février 1953 et à la volonté maintes fois exprimée depuis par le législateur (n° 433).

V. — M. Bernard Chochoy expose à M. le ministre de la reconstruction et du logement que le décret n° 53-717 du 9 août 1953, modifié par le décret n° 53-985 du 30 septembre 1953, a provoqué une vive émotion parmi les sinistrés mobiliers qui ont le sentiment que le Gouvernement leur refuse, désormais, la réparation intégrale du dommage subi ; il paraît, en effet, tout à fait normal de faire du forfait la règle ordinaire d'une indemnisation réalisée essentiellement au moyen de titres qui portent intérêt à un taux nettement insuffisant et seront mobilisables par dixièmes, à compter de 1960, de revaloriser les acomptes versés, de calculer l'indemnité à la date de la reconstitution effective des biens et de classer peut-être arbitrairement le mobilier en trois catégories ; par ailleurs, les dispositions du décret susvisé lésent gravement les intérêts des vieux sinistrés ; il lui demande s'il ne juge pas nécessaire de modifier certaines dispositions de ce décret, afin de ne pas laisser aux sinistrés mobiliers la conviction qu'ils sont victimes d'une injustice ; et le prie de lui préciser le montant des crédits qu'il pense pouvoir mettre à la disposition des sinistrés mobiliers au titre du budget de 1954 (n° 435).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe de la Légion d'honneur et du budget annexe de l'ordre de la Libération pour l'exercice 1954 (n° 480 et 508, année 1953. M. Litaise, rapporteur).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1954 (n° 524 et 571, année 1953. M. Litaise, rapporteur).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, pour l'exercice 1954 (III. — Marine marchande) (n° 521 et 566, année 1953. M. Courrière, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE LE 27 NOVEMBRE 1953

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus:

« Art. 82. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

4635. — 27 novembre 1953. — M. Jacques Debû-Bridel expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que l'article 271 du code général des impôts stipule que: « Sont exemptées de la taxe de 13,50 p. 100 et de la taxe de 4,75 p. 100 prévues à l'article 256: 1° les affaires de vente, de commission, de courtage et de façon portant sur le pain, les céréales destinées à la fabrication de ces farines... » et demande si l'administration des contributions indirectes est en droit de restreindre le bénéfice de la disposition susvisée aux seuls pains fabriqués à partir de farines blutées au taux légal (actuellement P. S.-2) en excluant les pains fabriqués avec des farines complètes, alors même qu'il n'entre dans la composition de ces pains, en dehors de la farine, que de l'eau, de la levure et du sel.

4636. — 27 novembre 1953. — M. Lucien Tharradin expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que deux personnes propriétaires de terrains à bâtir, achetés, l'un en 1949, les droits étant intégralement perçus, l'autre en 1952, les droits étant réduits de moitié en vertu de la législation en vigueur, ont par la suite échangé leur terrain; sur ledit acte d'échange, le receveur de l'enregistrement a perçu l'intégralité du droit d'échange. En effet, les articles 692 et 693 du code général des impôts et les exonérations du droit d'enregistrement qui sont édictées par les articles 1000 et suivants du code ne visent que les ventes; demande, dans ces conditions, bien que le droit fiscal soit d'interprétation étroite, si l'échangiste qui a déjà bénéficié du droit réduit ne peut bénéficier d'une exonération totale des droits, exonération qui serait conforme à la tendance actuelle et aux textes récents concernant les facilités que le législateur a édictés en faveur de l'accession à la propriété.